



## CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 15 MARS 2023

### PROCES-VERBAL

**Madame le Maire :** Bonsoir à tous, je vous remercie de vous être libérés ce soir pour ce Conseil Municipal extraordinaire. Alors je rappelle avant de faire l'appel qu'il n'y a pas de formalisme particulier, c'est un débat et on ne va pas voter. Ce qui est important c'est que vous puissiez entendre la présentation du PADD, l'avant-projet d'aménagement et de développement durable qui sera présenté et voté au Conseil Territorial du 4 avril. L'objectif de ce Conseil Municipal extraordinaire c'est surtout de vous écouter vous, nos collègues qui ne siègés pas au Conseil Territorial de manière à ce qu'à l'issue de ce Conseil Municipal on puisse, envoyer une contribution de la ville de Juvisy à cet avant-projet qui précède l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

**Madame le Maire :** Je vais juste introduire la séance, l'idée étant que l'on puisse laisser rapidement la parole à Camille Vielhescaze qui est là avec Sébastien Lantin. La première chose que je voudrai dire c'est évidemment avoir des remerciements puisque cet avant-projet d'aménagement et de développement durable est débattu dans les 24 communes qui composent notre établissement public territorial. Je remercie Camille et Sébastien pour leur présence à nos côtés, ils terminent le tour des communes qui ont souhaité les inviter par Juvisy et Ablon. Et puis je remercie aussi toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet puisque, vous allez voir, c'est un document qui est fourni, qui a demandé beaucoup de travail à la fois au service de l'établissement public territorial mais aussi aux élus puisqu'il y a eu beaucoup de débats en conférence des maires mais pas seulement, à l'occasion d'ateliers qui ont été organisés pour que chacune des communes puissent participer. Je pense notamment à l'ensemble des services de l'urbanisme de ces 24 communes mais aussi à tous les élus municipaux qui souhaitaient prendre part à l'élaboration de cet avant-projet. Je voudrai rappeler ici la manière dont le Président de l'établissement public territorial a souhaité qu'on travaille. Alors bien qu'on puisse avoir des divergences au sein de ce Conseil Territorial sur l'élaboration de ce document de travail, il y a eu un travail extrêmement fourni mais aussi une attention particulière portée à l'ensemble des communes puisque la volonté du Président de l'établissement public territorial est que ces documents qui sont des documents importants pour le futur de notre territoire mais aussi de nos villes respectent la souveraineté de nos communes et la volonté de chacun des Conseils Municipaux. C'est important de le rappeler puisque si on peut avoir des divergences et Camille, Sébastien et moi ne siégeons pas dans le même groupe, sur des sujets comme celui qu'on va traiter ce soir il y a peu de divergences, en tout cas sur l'élaboration de ce projet d'aménagement tant les enjeux sont identiques à la fois pour notre territoire mais aussi à l'échelle de notre région, de la Métropole et du Grand Paris dans son ensemble. C'est important de le rappeler parce que s'il n'y a pas cette entente, cette complicité et cette manière de travailler, des documents comme ceux-ci peuvent ne pas naître et crispier. Je voudrai aussi avoir un mot pour Bénédicte qui a engagé plusieurs documents : la révision de notre plan local d'urbanisme au précédent mandat. Ca n'est pas anodin de le dire puisque nous avons anticipé ce type de document et puis surtout l'élaboration de nouvelles règles d'urbanisme. Je voudrai aussi la remercier d'avoir

engagé deux modifications de notre plan local d'urbanisme, une en 2018 et une à l'occasion du début de ce mandat. C'est un travail fastidieux et elle a été accompagnée par Alain Mathieu et Jacques Legendre que je salue et que je remercie aussi sincèrement pour leur présence ce soir et pour tout ce travail. J'ai aussi une pensée pour Espace Ville que vous avez rencontré à l'occasion de la réunion publique en début de mandat où nous avons exposé nos modifications de notre plan local d'urbanisme. Comme vous savez nous ne pouvions pas le réviser mais nous pouvions le modifier. Nous avons souhaité le modifier pour deux raisons principales. La première la prise en compte de l'urgence climatique et les adaptations nécessaires, les nouvelles règles que doivent adopter l'ensemble des villes pour pouvoir répondre à cette urgence et pour essayer aujourd'hui de penser et d'organiser nos villes différemment. La deuxième est que ce PADD et nos modifications interviennent aussi après une crise sanitaire qui a évidemment rebattu les cartes et qui a donné à nos habitants de nouvelles habitudes de vie et une autre manière de penser leur ville.

Une fois ce cadre posé, je vais céder la parole à Camille en rappelant les règles du débat : Camille va présenter ce document et ensuite on sera libre, chacun d'entre nous, de lui poser des questions pour qu'enfin je rédige une contribution très officielle de la part de Juvisy que je remettrai au Président et à Camille dès la semaine prochaine pour qu'elle puisse être intégrée et présentée au prochain Conseil Territorial.

Je voudrai simplement terminer en disant que les questions d'urbanisme sont des questions qui sont difficiles parce qu'elles ne sont pas techniquement toujours abordables, qu'elles demandent beaucoup de travail et qu'elles demandent qu'on ait un débat qui soit apaisé. Les sujets abordés dans le PADD sont des sujets qui sont sérieux et qui demandent à la fois qu'on travaille et qu'on accompagne les habitants pour la compréhension d'élaboration de ces dossiers qui sont complexes, techniques. Il faut aussi faire preuve de pédagogie car le développement, l'identité de nos villes en dépendent et notre territoire et la manière dont il existera demain en dépend aussi.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Vielhescaze

**Monsieur Vielhescaze :** Merci Madame le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je suis Vice-président en charge de l'urbanisme et spécifiquement de ce PLUI. Je suis par ailleurs, puisque les élus territoriaux sont avant tout des élus communaux, premier adjoint à la ville de Cachan. Et puis accompagné par Sébastien Lantin, qui du côté du service des territoires, suit depuis longtemps et en tout cas spécifiquement notre projet. Peut-être dire qu'effectivement se joue avec ce document une partie de l'avenir de notre territoire et une partie de l'avenir de nos communes parce que le PLU et demain le PLUI sont des cadres dans lesquels sont appelés à se développer nos territoires, dans lesquels sont appelés à se transposer nos politiques publiques municipales et que donc nous avons là un contenant qui est primordial pour les habitants et pour les municipalités. Ça a souvent fait d'ailleurs l'objet, et pas qu'en 2020 mais à chaque élection, d'enjeux très lourds parce que quand on parle de logements, d'habitat, de développement économique, de commerce, de la place de la nature en ville, évidemment que chacun mesure qu'il est impacté dans son propre quotidien, dans son propre cadre de vie. C'est donc évidemment quelque chose d'extrêmement important que nous conduisons. Vous imaginez bien qu'un PLU, pour celles et ceux qui l'ont déjà vécu, c'est un parcours du combattant. Le PLUI est un PLU comme les autres sauf qu'il est à 24, à plus de 700 000 habitants et donc on mesure parfaitement la responsabilité et la confiance, Lamia a évoqué la complicité, je souscris pleinement parce qu'on mesure parfaitement l'enjeu que je viens d'évoquer et le timing dans lequel on va devoir le réaliser parce qu'un PLU et un PLUI ça met 5 ans à être mis en place. Donc quand on a engagé début 2021, à l'occasion d'une prescription d'élaboration votée à l'unanimité du territoire fin janvier 2021, nous savions que nous aurions un certain nombre d'étapes à passer qui sont des incontournables, des impondérables de la mise en œuvre de ce PLUI et que ça nous emmène à fin 2025. Au-delà de fin 2025, chacun comprend aussi que se jouera autre chose puisque nous rentrerons dans une nouvelle étape que sera celle de 2026 des municipales, et que si d'aventure dans l'après-municipale, certaines des communes changeaient de majorité dans la mandature suivante, ça remettrait évidemment en cause tout le processus dans lequel nous sommes aujourd'hui engagés. Et

donc les 24 maires, dont Lamia incluse, se sont mis dans cette idée qu'il fallait en responsabilité que nous avons l'exigence de réussir la démarche que je vais en partie vous présenter ce soir. C'est important aussi parce qu'on le mesure quand on a aussi construit un PLU, on parle de 5 ans d'élaboration d'un document qui a vocation à tenir 10 à 15 ans derrière. Et donc en réalité, ce dont on est en train de parler c'est d'un document qui contribuera à réglementer le cadre de vie et les politiques urbaines de nos 24 communes jusqu'en 2035, 2040. Qui sait, ici, ce que sera 2035, 2040 dans nos territoires ? Et donc naturellement ça nous invite là aussi à porter suffisamment d'attention et d'ambition à ce document pour pouvoir projeter les choses de telle manière à ce que ce cadre, que nous allons contribuer à créer en 2025, soit toujours valide, opérationnel et suffisamment attentifs aux évolutions à venir pour pouvoir précisément être encore d'actualité dans 10 à 15 ans. Elle l'a évoqué également, alors je reprends ses mots : les 24 villes, j'étais allé d'ailleurs à la rencontre des 24 maires et j'étais venu rencontrer Lamia au début de la démarche pour faire une visite de la ville. Les 24 villes ont un certain nombre de priorités politiques, au sens premier du terme, qu'elles ont pu porter depuis longtemps, qu'elles ont pu porter spécifiquement en 2020 dans leur programme et qu'elles entendent bien pouvoir mettre en œuvre pour leur ville et qu'il est important pour ces 24 communes de pouvoir se retrouver aussi dans la démarche et de ne pas se sentir noyé dans une démarche qui serait un peu « bisounours » j'ai envie de dire, qui partirait de l'idée qu'on peut faire table rase du passé, partir sur une page blanche et se dire que nous allons construire une histoire à 24. Oui, c'est très bien de l'envisager et si on peut y arriver ça serait très bien. La réalité c'est qu'il y a 24 villes, qu'il y a 24 identités, qu'il y a 24 histoires, qu'il y a 24 ambitions politiques portées sur ces villes et que donc chacun doit pouvoir s'y retrouver. Et donc le travail que nous faisons c'est partir de cette réalité-là et de tirer vers le haut parce qu'il y a des problématiques qui nous rassemblent toutes et tous. Et quand je suis parti rencontrer les 24 maires il y a des évidences qui sont ressorties au bout de cette première tournée. Parce que par exemple la question de la revitalisation des cœurs de villes, des polarités commerciales, la question de la nature en ville, on en parlait, le parc de l'Observatoire en est une criante à Juvisy, ou les quais de Seine, la question de l'identité de nos quartiers et de nos tissus pavillonnaires, la manière dont on peut les préserver, sont autant d'enjeux qui traversent les 24 villes et sur lesquelles nous pouvons peut-être à 24 porter quelque chose de suffisamment ambitieux à l'échelle du PLUI. Ça ne veut pas dire qu'on aura des désaccords, ça ne veut pas dire qu'on aura des approches différentes dans nos 24 villes, mais ça veut qu'on peut quand même réussir à écrire un document qui va progressivement mettre en place des politiques publiques et des cadres réglementaires à l'échelle des 24 communes. Et c'est ce sur quoi nous travaillons, désormais dans une démarche qui est intercommunale depuis la création de notre établissement. Alors ce document, ah oui alors effectivement comme à chaque fois j'ai l'habitude de commencer par le calendrier, Sébastien s'est lancé dessus, je vais évidemment déjouer cette logique pour d'abord vous présenter un peu ce document dans ses grandes lignes. Le PLUI c'est avant tout un diagnostic qui a été réalisé à l'échelle des 24 communes, en partant notamment, je le disais, des 24 PLU qui peuvent pour certains dater d'il y a longtemps. Cachan c'est 2012 et quand je dis 2012 son élaboration a commencé en 2006. Autant vous dire qu'aujourd'hui on a besoin de repartir sur quelque chose de nouveau. Quand d'autres sont des documents qui ont été adoptés très récemment et donc on comprend aisément, j'y reviendrai, que des villes qui ont des PLU récents n'aient pas forcément envie de s'investir de la même manière que des villes qui ont besoin de tout réinterroger, y compris avec leur population, sur des documents qui datent de plus de 10 ans. Et donc, on a fait ce diagnostic qui représente quelques 300 à 400 pages et qui a permis de venir alimenter ce qu'on va évoquer un peu plus précisément ce soir qui est le document stratégique, politique du PLUI c'est le PADD, le projet d'aménagement et de développement durable du territoire et qui fera l'objet d'une validation au conseil territorial du 4 avril. Ce document il a vocation derrière à pouvoir se traduire dans différents autres documents beaucoup plus précis et je vais y revenir dans un calendrier à venir au-delà du Conseil Territorial à venir. C'est d'une part un plan de zonage, vous avez j'imagine toutes et tous dans le viseur le plan de zonage de la ville de Juvisy où il y a des zones avec des autorisations sur le logement, des zones qui sont plutôt mixtes, des zones plutôt de défense du tissu d'espaces verts. Donc voilà, c'est un plan de zonage qui a vocation à être élaboré à l'échelle des 24

communes, un règlement et puis ce qu'on appelle des OAP, puisqu'en urbanisme on aime bien tous ces acronymes et généralement on perd un peu tout le monde en route. Les OAP sont les orientations d'aménagement et de programmation qui, on le verra, sont à plusieurs échelles, celle du territoire mais à l'échelle communale notamment, j'y reviendrai en fin de présentation. Voilà, ça constitue l'ensemble du PLUI et donc aujourd'hui nous allons parler essentiellement du PADD. Le plan de zonage, le règlement et les OAP découleront de cette première étape qui est celle du PADD. Première étape parce qu'il y a un calendrier. J'évoquais les 5 ans et ce calendrier sur la slide suivante il est assez simple en réalité puisqu'il est découpé en deux phases, deux étapes. Une phase d'élaboration du PLUI et une phase dite d'approbation de ce PLUI. Chacune de ces deux phases, pour faire simple, est censée durer 2 ans et nous conduire à 2025. Nous sommes donc dans la première étape et cette première étape est la phase d'élaboration qui elle-même se découpe en deux étapes. La première étape est celle de l'élaboration du PADD, du projet d'aménagement et de développement durable, précisément celle que nous discutons ce soir et qui sera adoptée début avril. Et la deuxième étape sera celle d'élaboration, si vous vous rappelez le schéma de la slide précédente, des OAP, du règlement d'urbanisme et du plan de zonage que j'évoquais. Et donc nous avons deux années de travail qui doivent nous conduire début 2023 à arrêter un projet de PLUI et à entrer dans cette phase dite d'approbation qui, de manière assez normée, interrogera par enquête publique d'une part les habitants et d'autre part ce qu'on appelle les PPA, les personnes publiques associées, l'Etat, les collectivités, les associations d'acteurs directement concernés économiques, environnementaux ou autres, et donc qui viendront nourrir l'enquête publique et donc le travail de finalisation du PLUI qui sera approuvé fin 2025. Voilà ce calendrier qui montre que tout ça prend évidemment un peu de temps et que nous n'avons pas en réalité beaucoup de temps à perdre pour pouvoir le réussir et donc la phase de ce soir est évidemment une phase très importante. On a souhaité également pouvoir avoir une approche participative aux côtés de cette démarche très réglementée qu'est celle du document d'urbanisme lui-même. Cette démarche participative elle a été proposée dès le début à deux niveaux : à une échelle territoriale et à une échelle locale. Une échelle territoriale parce que, précisément je le disais, on a besoin aussi de pouvoir traduire dans le PLUI demain, et on y reviendra à travers le plan du PADD, des grands défis qui s'imposent aux 24 communes et puis, je le disais, un certain nombre de dénominateurs communs comme la trame verte, comme la question de revitalisation des pôles commerciaux que nous devons pouvoir traduire à l'échelle territoriale. Et donc nous avons souhaité avoir une concertation à cette échelle là. C'est un double enjeu d'ailleurs, il y a celui que je viens d'évoquer mais il y a aussi le fait que, j'imagine que à Juvisy comme à Cachan quand on parle de l'EPT il n'y a pas grand monde qui sait exactement de quoi il retourne et puis peut-être sur les personnes 2 sur 10 que vous croisez qui ont entendu parler du Grand-Orly Seine Bièvre, dès que vous parlez de PLUI vous en perdez encore un voire deux et que donc il n'y a plus personne qui comprend exactement ce que vous êtes en train d'évoquer. Et donc on s'est dit que c'était important de pouvoir aussi avoir une attention à cette échelle-là. Et donc nous portons sur deux ans l'enjeu d'avoir de manière événementielle des grands temps autour de thématiques spécifiques dans différents endroits du territoire et ce jusqu'à la fin de la démarche, jusqu'à début 2024 et qui nous permettent de pouvoir raconter cette histoire, raconter l'importance de ce document-là en accrochant les gens sur un certain nombre de choses. Par exemple, nous l'avons fait pas très loin à Viry-Châtillon à l'occasion de la fête des lacs sur la thématique de l'eau. Nous l'avons fait récemment à Cachan, Arcueil et Gentilly sur la question de la place de la nature en ville avec une déambulation artistique qui a permis de rassembler quand même une centaine de personnes au final. Nous le ferons demain par exemple sur la question des grands paysages ou des mobilités durables en invitant les gens à s'inscrire à une balade gratuite en péniche sur la Seine, ce qui devrait permettre d'attirer un certain nombre de familles notamment, ce qui permet de pouvoir évoquer ce sujet à cette occasion-là. Et puis on ambitionne de pouvoir faire à Juvisy un travail autour d'une problématique que suit tout particulièrement Lamia qui est celle du logement et de l'habitat et donc nous y travaillerons dans les prochains mois pour pouvoir organiser cela. Et donc avoir à l'échelle territoriale cette concertation. A l'échelle locale, on a souhaité pouvoir mettre à disposition ce que j'appelle un kit à la main des collectivités. A la main des collectivités

parce que, je le disais, déjà on n'a pas les mêmes histoires, pas les mêmes besoins et des villes qui ont un PLU ancien de 15 ans ont évidemment un besoin d'aller vers les habitants qui n'est pas exactement le même que des villes qui l'année dernière ont conduit une grande démarche de révision de leur PLU et qui évidemment n'ont pas nécessairement envie de refaire le match, donc qui auront une discussion à minima sur le sujet ou alors qui l'axeront sur une thématique en particulier. Ensuite, parce qu'on peut naturellement avoir entre les 24 communes une approche par exemple par rapport aux enjeux de démocratie locale qui sont différents et le territoire n'est pas là pour juger la manière dont les uns et les autres s'emparent de cette façon de faire. Mais il était important pour nous de proposer du coup quelque chose qui soit adaptable à la réalité des besoins et des problématiques identifiées localement. Donc on a mis en place un kit qui permet de pouvoir mobiliser en tant que de besoin dans les 24 communes des présences sur les stands dans les fêtes communales, des présences à des réunions publiques, des approches un peu plus ludiques pour les habitants et les enfants, des expositions, un accompagnement évidemment sur les réseaux, une palette qui est à disposition des communes sur les deux années pour pouvoir accompagner de la manière dont elles le souhaitent la concertation au local. Les villes s'en saisissent en tant que de besoin comme je le disais et puis c'est l'occasion aussi de remercier Lamia, les élus peuvent aussi nous faire venir dans leur Conseil comme c'est le cas ce soir, on l'a fait effectivement dans un certain nombre de Conseils et je suis vraiment ravi qu'on ait une dizaine de villes qui nous aient invités à venir débattre dans les Conseils Municipaux, c'est encore plus particulier à Juvisy parce qu'on est le seul point à l'ordre du jour. Donc comme je ne doute pas que les Conseils ont l'habitude de durer quatre heures je vais prendre mon temps sur cette présentation. Mais en l'occurrence c'est aussi un temps qui est important et c'est aussi pour nous l'occasion de venir nous enrichir dans ce qu'on entend et vous de pouvoir voir aussi que le territoire est bien présent auprès des communes et qu'il n'envisage pas de la faire autrement qu'avec elles. Voilà sur l'aspect concertation et sur les différents outils. Alors sur la trame générale du projet de PADD, c'est un document, je disais, qui est important parce qu'il est là pour exprimer le positionnement politique des élus sur différents enjeux et qu'il a vocation à être adapté dans la manière la plus consensuelle qui soit. Alors au terme de ce parcours et à quelques jours maintenant de pouvoir l'adopter en Conseil Territorial, je devance quasiment maintenant un certain nombre de questions qui peuvent être posées ou de critiques qui peuvent être positivement ou constructivement apportées. Par exemple le fait, assez naturellement, qu'il y a un peu tout ce que vous voulez dans ce PADD, beaucoup d'ambition et qu'en réalité ça fait pas mal de verbiage et que vous allez réaliser tout ce qui est mis dedans et voilà on ne peut que souscrire à tout ce qui est mis dedans, c'est très bien mais voilà ce n'est pas très précis par ailleurs. Oui c'est vrai et à vrai dire si on ne l'avait pas fait, si on n'avait pas coché toutes les cases de toutes les ambitions qu'on allait se poser, on nous aurait critiqués à l'inverse : « vous avez oublié ça », « vous avez oublié ci », et ça aurait été tout aussi naturel. La réalité c'est que, à l'échelle du PADD, c'est-à-dire à une étape où on est dans l'ambition politique, je pense qu'on a toutes et tous intérêt à ne pas se poser de filtre sur ces ambitions-là, d'autant plus que je l'évoquais on se projette sur 15 ou 20 ans plus loin et que les filtres ils vont très naturellement arriver dans la deuxième étape lorsqu'il va s'agir de rentrer dans un travail plus précis de couture urbaine dans chacune des 24 communes et qu'on va aborder un certain nombre de problématiques qui sont évidemment pas abordées de la même manière entre une ville et une autre parce qu'on n'a pas les mêmes histoires, pas les mêmes ambitions et que donc quand on va parler de logement social, je ne doute pas que la concorde n'apparaîtra pas immédiatement sur le sujet et c'est tout à fait normal et on prendra le temps d'y travailler. Mais, du coup à l'échelle de ce PADD il était important qu'on positionne le curseur suffisamment loin pour pouvoir avancer. Mais il y a eu un énorme travail et je remercie Lamia de le rappeler, parce que depuis deux ans nous avons conduit des dizaines et des dizaines de réunions, notamment au travers du PLUI mais également dans des réunions qui s'articulaient avec d'autres documents parce que nous devons évidemment avoir une cohérence de démarche avec le plan climat air énergie du territoire, le PCAET, et bien il était évident que sur ces enjeux là il fallait qu'on se retrouve sur le PLUI et donc nous avons eu des réunions communes par exemple sur l'enjeu de la densité urbaine et donc ça nous a permis là aussi de travailler où des réunions très précisément sur le logement en lien

avec la conférence intercommunal du logement que porte Lamia et qui nous ont permis d'asseoir au bout de trois ou quatre heures de réunion avec la présence de la quasi-totalité des communes une position, à l'échelle du PADD c'était déjà une position très forte, qui était de dire on est tous d'accord sur l'idée qu'il faut continuer de construire sur notre territoire. Alors, je peux vous dire que ce n'était pas si évident que ça quand on a commencé la réunion et que ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas matière à avoir une approche différenciée selon les communes demain. Mais c'est important que les communes se le disent, d'autant plus que demain l'Etat viendra lui-même nous expliquer ce qu'il faut qu'on fasse sur notre territoire et que donc si nous-même nous ne sommes pas en capacité de porter une position très forte sur le sujet, d'autres viendront la porter à notre place, donc chaque réunion contribue aussi à créer ses positions communes. Nous avons eu deux ans de travail en y associant les 24 communes, et je le dis aussi qu'on a été heureux de le porter ainsi, en y associant aussi les services à côté des élus dans un certain nombre de réunions parce qu'il était important qu'il y est une forme d'acculturation sur le sujet, que les élus entendent les services, que les services entendent les élus et que ça nous permette collectivement de travailler ensemble. Et puis il y a eu beaucoup de réunions bilatérales avec chacune des 24 communes et ça continuera dans les années qui viennent. Donc on est arrivés à ce projet qui se découpe déjà selon deux entrées. Une entrée, on va dire, de proximité, de quotidienneté qui est celle de l'habitant, c'est le numéro un, c'est l'entrée en ligne bleu, parce qu'on s'est dit qu'il y avait un enjeu à pouvoir avant tout répondre aux besoins des habitants et avant tout pouvoir répondre à ces problématiques-là, je vais y revenir rapidement derrière. La deuxième entrée on l'a souhaité à une autre échelle et dans une autre temporalité, c'est celle de l'anticipation et de l'adaptation aux grands enjeux et aux grands défis du territoire, du Grand-Orly Seine Bièvre, des 24 communes demain et là évidemment on parle de développement équilibré, de développement d'enjeux économiques, on parle de projets qui peuvent prendre des années et des années comme les projets de transports en commun donc les mobilités, on va y revenir. Et puis nous avons voulu porter deux fils rouges, fils conducteurs, fils directeurs, tout au long de ce document et du PLUI demain qui sont en réalité deux enjeux qui viennent un peu matricer le PLUI dont on considère qu'en réalité dans chacune des sous-parties de ces deux grandes entrées et bien on doit se poser à chaque fois la question de la réponse qu'on y apporte à ces deux fils. Le premier ça a été évoqué par Lamia, c'est notre capacité non pas à anticiper, nous y sommes, mais bien à nous adapter à la réalité du défi climatique, à la réalité de la transition écologique, de la transition énergétique et des défis qui se posent à nous en la matière. Et puis la seconde c'est de se dire que notre territoire est un territoire encore très populaire sur de nombreuses communes, dans de nombreux quartiers, que nous avons un enjeu à pouvoir rendre accessible au plus grand nombre ce territoire, ses aménités et donc c'est un territoire qui se veut inclusif, c'est le terme consacré, maintenant on l'entend constamment, et c'est bien l'enjeu de la solidarité sociale qui est posé à travers ce deuxième fil. Donc, l'urgence climatique, le territoire inclusif, c'est quelque chose qui est réinterrogé dans chacune des thématiques et dans chacune des propositions qui sont portées dans le PADD. Les deux axes, du coup, se déclinent comme vous le voyez à l'écran. Le quotidien, la proximité à travers trois axes. Un premier, dont on a souhaité volontairement qu'il soit, même si le terme « vide » a beaucoup fait parler c'est un terme que j'assume complètement parce que je suis aménageur à l'origine et que l'aménagement de nos villes se pense toujours, encore par les pleins, c'est-à-dire qu'on découpe du foncier et qu'on le vend à des promoteurs ou à des bailleurs et que donc on ne pense la ville, en réalité, que par les fronts bâtis, que par les pleins. Alors que la réalité d'aujourd'hui, y compris quand on parle de défis climatiques, de place de la nature en ville, d'îlots de chaleur, de continuité verte, de biodiversité, quand on parle de capacité à vivre ensemble dans un espace qui soit partagé car la réalité c'est qu'il faut penser avant tout les vides, c'est-à-dire l'espace public et donc de se projeter sur notre capacité à pouvoir être créateurs de lieux, d'espaces vivants où chacune et chacun se sent autorisé à pouvoir occuper cet espace, qu'on soit papa ou maman aux sorties des écoles et des crèches, qu'on soit personne âgée, qu'on soit enfant, la ville à hauteur de regard d'enfant est quelque chose d'essentiel à interroger, qu'on soit, j'y pense par exemple parce que c'est un segment qu'on oublie constamment, qu'on soit un jeune adolescent entre 12 et 14 ans pour lesquels généralement il n'y a pas beaucoup de politiques publiques mises en place sur la place

qu'ils ont dans l'espace public et qu'on soit par exemple aussi une femme, évidemment c'est un enjeu qui est posé en terme de sécurité ou de sentiment de sécurité dans l'espace public. Et bien nous avons souhaité pouvoir en faire le premier axe et c'est un enjeu très fort que de penser la ville par son espace public. Le deuxième est aussi un enjeu très fort, on n'est pas rentrés vous l'avez vu en balayant rapidement les six points on n'est pas rentrés dans quelque chose de silos, vous n'avez pas : 1 - la nature, 2 - le logement, 3 - les entreprises, 4 - je ne sais pas, le commerce et l'artisanat. On a voulu rentrer par des axes en réalité quasi transversaux mais le deuxième c'est le logement et tout le monde a considéré que c'était un enjeu extrêmement fort pour les habitantes et habitants, pour les employés aussi puisqu'on a un territoire productif avec pas mal d'entreprises, il y a aussi un enjeu à pouvoir accueillir celles et ceux qui travaillent sur le territoire et puis le logement va bien au-delà de la simple production logements, c'est la qualité évidemment de ce qui est produit, c'est donc le cadre qu'on impose aussi aux opérateurs qui construisent et la caractère durable par exemple des matériaux qui sont employés, c'est par exemple les différents parcours résidentiels qu'on rend possible pour nos habitants, je pense aux jeunes par exemple pour la cohabitation mais pas seulement, c'est les nouvelles formes de logement avec le logement intergénérationnel ou le logement bien sûr étudiant et puis c'est les nouveaux modes de faire le logement quand le foncier devient un paramètre de l'équation de production de logements de plus en plus contraignant et bien c'est de se dire que par exemple on travaille sur les BRS, les baux réels solidaires avec des offices et des foncières solidaires qui peuvent se déployer ici ou là, des premiers exemples sont à l'œuvre sur le territoire en région francilienne et bien ça fait partie aussi de ces outils que nous travaillerons puisque le PLUI a lui aussi vocation à être une boîte à outils. Et puis en troisième lieu, ce qu'on a appelé la ville des proximités, c'est la ville servicielle, c'est le fait de pouvoir répondre aux besoins, aux problématiques des gens au quotidien ; quand on a envie d'aller faire du sport, quand on a envie d'aller au cinéma ou dans un théâtre, quand on a besoin d'équipements de santé à proximité, de commerces, tous ces enjeux-là sont posés aussi à travers la ville des proximités, dans les plans vélo également même si on les retrouvera dans les mobilités. C'est quelque chose qui est plus servicielle dans cette troisième partie et qui répond précisément au quotidien des gens. Le deuxième axe qui est, donc à une autre échelle et temporelle et géographique qui pose la question de l'équilibre du développement urbain, un développement urbain qui soit maîtrisé, c'est un enjeu je le sais y compris à Juvisy, c'est le développement aussi d'une ville qui soit mixte fonctionnellement entre le développement économique, la présence d'un certain nombre de service puis l'habitat. Donc il y a un enjeu à le faire à l'échelle des communes, à l'échelle du territoire, il y a un enjeu aussi à le porter bien au-delà à travers le SCOT, à travers le SDRIF demain parce que notre territoire n'est pas censé être le seul à pouvoir répondre à un certain nombre de besoins dans la métropole parisienne et donc on doit aussi interpellier les autres territoires qui ont leur propres démarches sur ces sujets-là. Donc c'est les grands équilibres territoriaux à différentes échelles dans ce premier axe. Le deuxième le territoire productif et la programmation économique, voilà, j'ai pas besoin d'évoquer les grands pôles évidemment qui animent économiquement notre territoire autour d'Orly et de Rungis mais pas seulement, en réalité on a toute une architecture qui va jusqu'au très petite entreprise, à l'artisanat et aux commerces de proximité et que nous nous devons d'apporter des réponses y compris à travers le PLUI dans l'offre de m2 disponibles, dans l'offre aussi de locaux à travers par exemple des outils comme la fabrique, c'est-à-dire des pépinières d'entreprises pour accompagner aussi le développement d'entreprises sur notre territoire . Voilà, c'est l'ensemble de ces enjeux qui seront interrogés dans ce deuxième axe. Et puis le troisième concerne les mobilités. Alors évidemment quand on passe sur la N7 à quelques encablures d'ici on mesure bien que c'est un enjeu du moment qui peut évidemment apporter un certain nombre de réponses en terme de mobilités, peut poser un certain nombre de contraintes voire de problèmes en terme d'aménagement urbain, on a eu souvent l'occasion d'en parler pas plus tard qu'hier quelques minutes avec Lamia notamment sur l'atterrissage du tramway dans le cœur de ville de Juvisy et à travers le parc de l'Observatoire ; et bien ces enjeux-là dans ce qu'ils génèrent en aménités comme en difficultés c'est un axe qui doit être travaillé, je le dis, y compris avec ce qu'on appelle les coupures urbaines et Dieu sait qu'il y en a sur ce territoire entre les autoroutes, les fleuves et les rivières, les nationales, le

réseau ferré, on a des villes qui sont très largement balafrees parfois, il faut utiliser ce terme, et que ça nous interroge directement typiquement l'apaisement, la reconstitution d'un front bâti par exemple sur une nationale comme la nationale 7. C'est un enjeu porté par Lamia, comme la ville d'Athis-Mons à côté, comme la ville d'après et donc on se dit qu'il y a des logiques intercommunales à porter à travers le PLUI sur ces sujets. Voilà les six points. Je voulais rapidement, pour terminer sur le PADD, évoquer les OPA qui vont être l'après PADD. Les OPA à différentes échelles, à l'échelle du territoire seront plutôt des OAP plutôt on va dire problématiques, j'évoquais la nature en ville, ces trames vertes, bleues, brunes parce qu'il y a aussi la capacité agronomique des sols, ou noir parce qu'il faut aussi penser le territoire pas forcément le jour mais également la nuit dans les différents enjeux que cela génère, pas qu'en terme de biodiversité, je l'évoquais tout à l'heure les enjeux de sécurité par exemple. Donc il y a là-dessus quelque chose à travailler. L'autre exemple qu'on peut donner est évidemment celui de l'habitat et sur lequel on aura l'occasion de retravailler. Ensuite il y a des OAP plus sectorielles, je viens de donner un exemple qui est celui de la nationale 7 qui concerne en réalité plusieurs villes. Ce sont des segments sur lesquels on peut se dire qu'il y a des logiques communes à porter pour requalifier par exemple un front bâti. Ça serait aussi à l'échelle de la plateforme aéroportuaire d'Orly, il y a 9-10 communes qui peuvent se mettre autour de la table pour travailler à une OAP commune dans l'exigence évidemment d'accompagner le développement du tissu économique connexe à l'aéroport mais de travailler aussi à la maîtrise des nuisances et des difficultés réglementaires en terme de développement urbain que ça pose dans toutes ces communes. Et puis d'autres exemples pourraient être donnés comme le périphérique pour trois communes ou l'autoroute A6 par exemple. Et puis enfin, ce qui vous intéressera directement tout au long de l'année 2023 ce sont ce qu'on appelle les OAP locales qui sont essentiellement communales. Vous en avez déjà à l'échelle communale de Juvisy comme des 24 communes dans le PLU actuel. L'idée sera de travailler dans la couture urbaine à des secteurs dont on considère qu'il faut pouvoir un peu plus finement les réglementer, leur donner une orientation stratégique plus particulière qu'à l'échelle des communes et donc il y a des OAP qui préexistent chez vous et sur lesquelles il faudra pouvoir travailler à les redéfinir dans l'année qui vient. Alors concernant plus spécifiquement Juvisy, j'avais eu comme je le disais l'occasion de pouvoir largement échanger avec Lamia et puis les services évidemment sont en contact régulier sur le sujet avec les 24 communes. On le sait, vous portez d'ores et déjà des enjeux qu'on va assez naturellement retrouver par la suite. Alors des enjeux en termes de qualité résidentielle, c'est un enjeu fort qui est traduit par exemple dans la question de la préservation des quartiers pavillonnaires mais qui est porté aussi à travers par exemple la requalification du centre-ville et du quartier autour de la gare, de l'avenue de la Cour de France et du quartier Pasteur qui est un quartier où je le sais on était passé entre-deux en réalité avec des enjeux de résorption d'habitats quasiment insalubres parfois ou ils le sont complètement donc il y a un enjeu à pouvoir être en maîtrise de tout ça et en maîtrise aussi de densité, de mesure de ce qu'est la construction de logement et je le dis d'autant plus facilement que si il y a bien une personne qui assume toujours de dire « je n'ai pas de problème à dire qu'on construit des logements mais qu'on construit bien et dans une certaine mesure » c'est Lamia qui me le dit à chaque fois et je le dis parce qu'on a l'habitude de caricaturer le débat politique par exemple entre la gauche et la droite et que en réalité on est capables de se retrouver sur des enjeux qui concernent avant tout les habitants et avoir des discours totalement mesurés sur le sujet et totalement similaires en l'occurrence sur le sujet. La question de la préservation du patrimoine naturel et paysager avait été un des grands axes aussi que vous portez dans le PLU et qu'on retrouvera assez naturellement j'imagine demain, pourquoi d'ailleurs à l'échelle, en s'appuyant sur votre expérience, à l'échelle du territoire dans les grandes OAP que j'évoquais avec ce que vous portez sur l'Orge, sur le Coteau. Voilà c'est important pour nous de pouvoir asseoir ce type d'orientations qui viennent préserver, révéler aussi des paysages de proximité qui sont nécessaires, qui sont des respirations dans les villes et des respirations pour les habitants. Le troisième enjeu était celui, est toujours celui des polarités économiques et commerciales, je reviens pas dessus ça sera aussi un enjeu à l'échelle des 24 communes. Et puis celui des mobilités durables avec des enjeux qui ne concernent pas que les transports en commun, quand je parle d'espace public on parle de supports de pratiques de marche, de déambulation par exemple

pour les enfants qui vont à l'école et que donc c'est un enjeu aussi que de construire des parcours qui soient sécurisés, apaisés et qui soient verts aussi. Donc voilà c'est tous ces enjeux-là qui seront travaillés à cette aune et que vous portez d'ores et déjà avec de grands enjeux, j'évoquais le pôle gare, le secteur Pasteur, j'ai évoqué la requalification de la RN7 chez vous et puis la question évidemment épineuse, compliquée de l'atterrissage du tramway, il y a le devenir du site hospitalier bien évidemment et puis je l'évoquais à travers la trame verte ou les aménagements paysagers, avec les bords de seine vous concernant spécifiquement qui peuvent être une véritable chance, qui sont aussi une grande source de nuisances et/ou d'inquiétudes quand on est touchés comme il y a quelques années par les inondations. Donc voilà c'est enjeu qui sera là aussi, les nuisances et cette réglementation stricte, visité à travers les PLUI. Alors voilà, ça vous a peut-être paru long j'en suis désolé, mais pour moi c'est en quelques mots en réalité par rapport à l'enjeu que je porte, la manière dont on a travaillé depuis deux ans pour construire cette première étape, ce premier jalon essentiel qu'est celui du PADD avec une première traduction donnée à voir sur votre PLU et je le dis avec l'enjeu collectivement de pouvoir dans l'étape suivante travailler au plus près de la réalité du territoire avec vous, avec Lamia, dans la couture urbaine pour que cet outil reste bien un outil à la main des communes, au service des habitants et du projet politique au sens noble du terme qui est porté par chacune et chacun d'entre nous dans les 24 communes. Et je vous remercie pour votre écoute.

**Madame le Maire :** Merci Camille, merci pour cette exposé qui est très clair et qui je crois nous permet à tous de comprendre les enjeux. J'ajoute à ce que tu as dit pour Juvisy, et vous le savez, on a engagé des modifications de notre plan local d'urbanisme comme nous l'y invitait Camille au début du mandat pour ensuite passer donc à l'élaboration du PLUI puisque le PLUI lui fixe ensuite notre PLU donc il était important que l'on puisse engager ces modifications. Ces modifications elles sont d'autant plus importantes que tu as parlé des vides et moi je dois dire que j'apprécie qu'on aborde aussi la question comme ça, c'est notamment tout le sens des modifications qu'on a voulu pour notre plan local d'urbanisme, notamment cette idée de retravailler sur les espaces, de retrouver des espaces publics, des respirations et puis retrouver aussi des zones plus vertes où on retrouve un peu de nature, je pense notamment à ce quartier entre-deux voies. Il y a aussi et tu l'as rappelé la nécessité de sanctuariser un certain nombre d'endroits à Juvisy, je pense aux zones pavillonnaires mais pas seulement, je pense aussi à notre centre-ville. On n'est pas une ville tout à fait comme les autres, on est une ville qui fait 2 km<sup>2</sup> avec des enjeux d'une très grande ville puisqu'on a un pôle gare qui est très important avec trois sorties, deux RER qui rend notre ville évidemment très attractive et je dois te dire Camille que je suis très contente que tu poses la question et que tu ouvres le débat sur tous ces sujets de manière apaisée puisque pour ma part, comme tu l'as rappelé, je souhaite qu'on pose ces questions de manière tout à fait décomplexée et qu'on n'ait pas de tabou et notamment avec les habitants et pas seulement, au sein de ce conseil municipal. Et aussi il y a des obligations, des obligations de construction de logement, des objectifs à atteindre et l'élaboration de ce PADD et de ce PLUI nous permet, et je me permets de le rappeler, de protéger et d'avoir la main c'est surtout ça comme tu l'as évidemment rappelé. Je sais que notre Président de notre établissement public territorial est aussi très soucieux que nous puissions chacun dans nos communes avoir la main sur le développement de nos communes tout en respectant évidemment les orientations et la loi en matière de logement social mais aussi de construction. Je voudrai aussi rappeler ici que tout ça se fait aussi avec les services de l'Etat, que nous devons répondre à des obligations et à des orientations qui ne sont pas que fixées par les 24 maires ou pas que par Camille ou pas que par le Président d'établissement public territorial et que cette démarche-là elle s'inscrit aussi dans un cadre légal et qu'elle est suivie notamment par la Préfète du Val-de-Marne qui a elle-même des prescriptions et qui nous a déjà donné un document d'orientations assez précis et assez fouillé d'ailleurs et qui doivent nous donner matière à réflexion et surtout nous accompagner dans les règles que nous adopterons dans ce PLUI. C'est d'autant plus important de le dire qu'en matière d'urbanisme on ne fait pas tout à fait ce que l'on veut parce qu'il y a à la fois des enjeux de développement importants mais il y a aussi une réalité sociale et puis tout simplement une réalité

factuelle et je vous invite à aller voir ce diagnostic qui est en ligne sur le site du Grand-Orly Seine Bièvre. Ce diagnostic qui a été effectivement mené, qui est très fouillé et qui vous donnera une cartographie assez précise de notre territoire et aussi des enjeux qu'il faut allier pour l'élaboration de ce PLUI. Voilà, je voulais simplement compléter ça parce que ça me paraît important aussi de dire qu'on ne fait pas complètement ce que l'on veut.

Madame le Maire passe la parole aux membres du Conseil Municipal pour d'éventuelles remarques, contributions et questions.

**Monsieur Villemeur :** Merci Monsieur le Vice-président et Madame le Maire pour cette introduction qui est extrêmement intéressante. On n'a pas eu beaucoup de temps pour analyser ce document, 5 jours on regrette un petit peu que le délai soit si court. Néanmoins ce document nous paraît vraiment très important et très intéressant, avec beaucoup d'intentions tout à fait louables auxquelles nous adhérons. Alors, je ne vais pas faire la liste de tout ce à quoi nous adhérons, que ça soit sur le climat et la solidarité, que ça soit sur réduire la place de la voiture, garantir un territoire pour toutes et tous etc. la cohésion sociale. Il semble effectivement que peu de choses aient échappé à ce travail qui est impressionnant. Donc je vais pas faire la liste de tout ce avec quoi on est d'accord, par contre on a trois interrogations. Elles dérivent des trois objectifs chiffrés, dans ce document il n'y a pas beaucoup d'objectifs chiffrés, il y en a trois à notre connaissance. Le premier c'est l'augmentation de la population dans les 20 à venir, il est affiché 170 000 en moyenne, autour de 170 000 habitants de plus dans les 20 ans. C'est quand même considérable, ça fait 25% d'augmentation de la population en 20 ans. Alors dans ce document on n'a pas de chiffre comme référence, on ne sait pas de combien a augmenté la population depuis 10 ou 20 ans, vous allez peut-être pouvoir nous le dire.

**Madame le Maire :** Pour répondre à cette question Monsieur Villemeur, si vous allez sur le site du Grand-Orly Seine Bièvre vous avez un diagnostic et des chiffres assez précis.

**Monsieur Villemeur :** D'accord merci. Mais là on est dans ce qui nous semble apparaître comme des objectifs et donc c'est une première question : est-ce que cet objectif est réaliste ? Notamment compte tenu d'autres objectifs qui sont dans ce document. Le deuxième objectif dans ce document c'est un emploi un habitant, un emploi un habitant c'est tout à fait louable, il est évident que l'on doit en être loin. Comment ceci peut-il se réaliser alors qu'on en est loin et qu'il va falloir faire venir des entreprises ce qui suppose quand même de l'espace, des aménagements ? C'est la deuxième question. La troisième question c'est l'objectif de zéro artificialisation des sols qui nous paraît d'ailleurs extrêmement adéquate et tout à fait justifié compte tenu de la loi climat et résilience et vous êtes même plus ambitieux que la loi climat et résilience. Je voulais vous féliciter mais je me demande si ça ne pose pas de réels problèmes parce que zéro artificialisation alors qu'on a consommé dans ce territoire 25 hectares depuis 10 ans. Passer de 25 hectares consommés en 10 ans à zéro dans les prochaines années, si j'ai bien compris ce qui est écrit, sachant que la population va augmenter en 20 ans de 170 000 habitants, qu'on veut effectivement rapatrier des emplois donc vous voyez il y a une question de cohérence entre objectifs qui se pose. Donc si vous pouviez nous éclairer sur la cohérence de ces objectifs et la façon de les atteindre, sans qu'on les remette en question, on peut se demander légitimement comment les atteindre.

Madame le Maire remercie Monsieur Villemeur pour ces questions, demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir et passe la parole à Monsieur Vielhescaze.

**Monsieur Vielhescaze :** Alors déjà je vois que vous partagez les ambitions et donc ce document dont on peut parfois lui adresser la critique qu'il y aurait trop d'ambitions, je vois que c'est bien qu'on partage l'idée qu'il vaut mieux en avoir trop que pas assez et c'est important pour nous. Sur les trois questions que vous avez. D'une part sur l'augmentation de la population c'est une projection qui est faite par un institut en lien avec la dynamique du territoire et de la région dans laquelle on s'inscrit

et qui donc a été travaillée, c'est ce qu'on a pu faire aussi avec l'APUR, l'atelier parisien de l'urbanisme, et donc tout cela nous amène à penser la projection que sera celle de notre territoire d'un point de vue démographique dans les 10, 15, 20 ans qui viennent avec évidemment pour objectifs de pouvoir apporter des réponses en conséquence. Ce qui n'interdit pas d'ailleurs, je le dis de manière très ouverte puisque la question a été posée par plusieurs et par exemple elle le sera très certainement dans quelques jours dans le dernier Conseil Municipal qui se réunit, celui d'Ablon-sur-Seine, qui évoque ce sujet-là c'est est-ce qu'à un moment donné on n'a pas un objectif de population qui est posé. Alors ça paraît pas évident comme ça d'y apporter une réponse par contre ça pose une vraie question sur le fond, c'est est-ce qu'à un moment donné on est en capacité de répondre nous-même localement, qui plus est dans le marasme budgétaire dans lequel un certain nombre de communes peuvent se retrouver parfois avec l'augmentation des coûts de l'énergie ou d'autres hausses, c'est la capacité à pouvoir continuer à construire des équipements qui accueillent ces populations et donc c'est à travers ce chiffre-là qui est posé par l'institut que nous nous sommes posés un certain nombre de questions comme celles que je viens d'évoquer. Et donc oui depuis 20 ans on a pris 10 à 15 % de la population à l'échelle du territoire. Sur les objectifs d'accueil d'entreprises et d'emplois, je pense que c'est un objectif qui est en soit partagé et en réalité on se met en capacité d'ores et déjà de pouvoir le remplir pour une raison bien simple c'est que nous avons je dirai une vingtaine de très grandes opérations d'urbanisme à l'échelle de notre territoire ; si j'en prends une à côté de chez moi ou même chez moi j'ai le campus de Cachan et il y a le campus cancer de Villejuif qui sont des territoires qui ont vocation à continuer à accueillir des entreprises, parfois tirées par des locomotives comme l'institut Gustave Roussy si je reprends l'exemple à l'instant mais c'est vrai sur d'autres, la plateforme aéroportuaire d'Orly est évidemment un territoire et un terrain de jeu en terme de dynamique économique, ce qui ne veut pas dire que ça ne pose pas de sujet et ça je le mesure et je l'ai dit tout à l'heure en terme de nuisances mais ça montre que nous avons tout un tissu industriel et de services qui continue de se développer et puis nous avons des grands tènements fonciers aussi sur lesquels nous pouvons demain nous poser la question de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises. Ces grands tènements fonciers c'est évidemment au sein du Sénat lui-même mais par exemple sur des secteurs comme à Vitry les secteurs qui aujourd'hui sont des friches industrielles avec des grands tènements fonciers notamment de la SNCF sur lesquels se posent la question de pouvoir accueillir demain des centaines de milliers de m<sup>2</sup> d'activités productives, de bureau, là où parce qu'il y a un certain nombre de contraintes liées notamment à la présence de la Seine font qu'on peut pas forcément y construire du logement sauf à construire à 5 mètres au-dessus des sols actuels ce qui va être le cas dans la ZAC des Ardoines par exemple mais ce qui n'interdit pas de pouvoir penser le développement économique aussi dans ces endroits-là. Donc oui il y a des grandes opérations d'urbanisme et oui il y a de grands tènements fonciers pour pouvoir permettre l'accueil de ces activités, après le territoire n'a pas vocation à accueillir que des grandes entreprises ou des grandes activités, on a toute, je le disais, toute une architecture économique qui va de ses grandes entreprises jusqu'à la petite TPE, le petit commerce, la petite activité artisanale et que nous devons pouvoir permettre aussi l'accueil de ses activités dans nos villes y compris parfois dans le développement et dans le portage par les villes elles-mêmes de petits locaux dans les fronts bâtis, en pieds d'immeubles et donc tout ça participe dans l'accueil demain, quand bien même ce ne sont pas des dizaines d'emplois, c'est parfois la succession de petites unités de deux, trois emplois qui permettent de venir animer aussi nos villes et rendre possible aussi aux habitants d'accéder à un emploi. Enfin sur le ZAN, le zéro artificialisation mais vous avez oublié à chaque fois le mot net. C'est le ZAN et c'est pas exactement la même chose parce que le zéro artificialisation moi je ne suis pas d'accord avec ça, c'est pas ce qu'on porte. On est sur le zéro artificialisation net, c'est-à-dire que là où on produit de l'artificialisation il faut produire également de l'espace rendu à la nature et qui soit en capacité d'apporter autre chose que du béton pour parler simplement. Et c'est important de tenir ce discours là sur le net parce que c'est bien les sommes et les moins qui font qu'on obtient l'objectif du ZAN. Je dis ça parce qu'évidemment on est un territoire qui a consommé beaucoup d'espaces et qu'il faut être vigilants, ralentir dans la consommation de ces espaces et que d'ailleurs ça pose aussi la question des formes urbaines que l'on propose parce qu'on

peut très bien aussi interroger la densité sous d'autres formes et que ce sont des formes qui peuvent être acceptables demain pour les populations. Mais on l'a pose évidemment aussi dans la capacité qu'on a de renaturer un certain nombre d'espaces, de reprendre la main par exemple en désimperméabilisant un certain nombre de lieux. Les friches que j'évoquais peuvent aussi parfois être à vocation naturelle et paysagère demain. Alors ça pose d'autres enjeux, par exemple la qualité des sols qui sont pour un certain nombre d'entre eux dans ces friches pollués mais en tout cas on a aussi un enjeu à les reconquérir, des espaces verts et naturels, dans nos territoires et que donc en réalité, ce zéro artificialisation net il est totalement atteignable de ce point de vue-là et c'est cet équilibre-là qu'il faut qu'on travaille. Evidemment on ne demandera pas la même chose quand on est Morsang et quand on est à Gentilly et à vrai dire on n'a pas les mêmes sujets qui se posent et qui s'imposent à nous aujourd'hui dans la perception même que les habitants ont quand ils habitent au cœur de Gagarine à Evry ou quand ils habitent dans le quartier pavillonnaire de Paray-Vieille-Poste, évidemment qu'on ne perçoit pas les choses de la même manière et que donc le phénomène de densification ou d'évolution urbaine ne sera pas compris de la même manière et c'est bien légitime qu'on l'aborde de manière différente. Voilà sur les différents éléments que je pouvais vous apporter.

**Madame le Maire :** Merci Camille. Juste pour compléter sur ce que tu viens de dire sur l'artificialisation des sols, c'est aussi tout le sens des nos modifications du plan local d'urbanisme. Alors je ne sais pas si vous avez tout en tête mais si vous vous souvenez on avait travaillé sur plusieurs thèmes et notamment renforcer la place du végétal en ville, c'était revoir la manière dont on peut imposer la pleine terre, la manière dont on travaille sur les fonds de parcelle, sur les cœurs d'ilots, sur le fait qu'on puisse retrouver de l'espace public et aussi retrouver des espaces verts. Puis il y a tout le travail de l'OAP dont a parlé Camille tout à l'heure, notamment la trame verte et la trame bleue qui doivent aussi répondre à ses objectifs. Je vais aussi vous donner une précision parce que sur la question de la population il est important aussi qu'on revienne à l'échelle juvisienne. Puis j'aimerais simplement dire que la manière dont on pose le débat Camille se fait à l'échelle des 24 communes et donc ne peut pas être que calqué commune par commune, ce que je veux dire par là c'est que chaque commune à son propre développement. Evidemment je travaillerai un document que je partagerai avec la population. En 2014, il y avait 16 312 habitants, en 2020 il y en a 17 771. Ce sont évidemment des chiffres officiels, donc on est à moins de 9% et on n'est pas dans les mêmes proportions que celles énoncées par Camille qui est une moyenne et que c'est vrai pour l'ensemble des communes. Je dis ça pour la compréhension du débat pour que justement on ne s'éparpille pas et qu'on comprenne bien que c'est à la fois des objectifs pour ces 24 communes, que ce sont des moyennes et qu'effectivement ce sont des projections.

Madame le Maire donne la parole à Madame Kechelal qui voulait intervenir après Monsieur Villemeur.

**Madame Kechelal :** Alors je vais rappeler ce qu'a dit Monsieur Villemeur. On a reçu une convocation vendredi après-midi pour un sujet qui nous préoccupe à chaque Conseil Municipal, qu'on aborde et qu'on demande à aborder et pas entre Conseillers Municipaux. Comme vous l'avez dit, ça engage la vie d'une collectivité, d'une commune sur plusieurs dizaines d'années et on estime nous et c'est ce qu'on rappelle à chaque fois que les citoyens et citoyennes qui vivent et sont censés vivre on l'espère très longtemps puissent eux aussi prendre part à la décision même si vous dites qu'il n'y en a que 2/10 qui s'y intéressent, je pense que c'est comme ça qu'on pourra y intéresser davantage de citoyens et de jeunes citoyens surtout qui eux ont une préoccupation sur l'écologie beaucoup plus pointue et pertinente qu'on aurait pu avoir nous auparavant. Donc j'aurai quelques questions. D'abord confirmer les chiffres que j'ai recueillis sur le site de l'établissement public territorial puisque votre rapport est évidemment très très ambitieux. C'est très bien d'avoir des ambitions mais comme ce n'est pas chiffré on ne sait pas forcément vers quoi l'on va, si ces ambitions sont réalistes, si on peut les projeter sur plusieurs années donc je voulais juste savoir si les informations que j'avais recueillies étaient proches de la réalité, exactes ou si c'était d'autres

informations que vous aviez exploité pour rédiger le document diagnostic de 300, 400 pages, que je n'ai pas trouvé sur le site de l'agglomération par ailleurs, ou peut-être ai-je un petit peu mal cherché. Il n'y avait que les décisions de l'assemblée territoriale qui étaient publiées mais il n'y avait pas le diagnostic, vous en parlé justement, il n'y avait pas le diagnostic et j'ai visionné du coup les débats et j'en ai tiré quelques éléments. Déjà sur votre rapport, vous parliez d'une évolution entre 2015 et 2035 de 159 000 à 189 000 habitants en plus sur l'établissement c'est bien ça ? On approcherait la strate du million d'habitants. J'ai aussi noté qu'il y avait sur le territoire comptabilisées 52 000 demandes de logement, c'est pas dans le rapport mais c'était cité tel quel pendant les débats. Bon moi je suis élue de Juvisy et que de Juvisy donc je vais parler de Juvisy. Je n'ai pas pu obtenir les objectifs qui étaient fixés par ville, ça a été décidé en commission donc si on peut avoir le compte rendu de la commission, les débats je ne sais pas s'ils étaient restreints. Mais j'ai bien noté que le total des logements que le territoire projetait de construire était de 6 000 logements sur tout le territoire, c'est la délibération du 24 mai 2022, la 43<sup>ème</sup> minute, et le Nord Essonne prendrait une part non négligeable sur ce contingent qui était de 599 logements, pour les villes de Juvisy, Morangis, Paray, Viry et Savigny. Est-ce que, les chiffres que j'ai sont exactes ou pas. (Monsieur Vielhescaze confirme les chiffres cités par Madame Kechelal). Donc c'est les seuls chiffres que j'ai pu obtenir en matière de construction de logements. J'ai noté que vous aviez dit que votre objectif sur tout le territoire c'était zéro artificialisation net. Moi, à titre personnel, ça m'inquiète. Ça veut dire qu'il y aurait peut-être un équilibre total sur le territoire mais pas forcément par commune. Ça peut se comprendre parce que vous aviez parlé de créer des continuités sur les circulations douces, sur les voies vertes etc. Mais nous avons une inquiétude parce que notre ville est urbanisée et artificialisée à hauteur de 94,6%. Sur la démarche des concertations vous aviez dit que les concertations avaient été initiées en janvier 2021 et qu'elles pouvaient se poursuivre jusqu'en 2022 avec les citoyens et citoyennes du territoire, c'est bien ça ? (Monsieur Vielhescaze désapprouve). Non c'est pas ça ? Alors j'ai du mal m'exprimer, j'ai du mal comprendre. En tout cas c'est ce que j'avais noté dans votre exposé, vous aviez parlé de quelques actions. Alors j'avais quelques questions plutôt liées sur les périmètres d'actions règlementaires que vous souhaitiez mobiliser parce que dans les objectifs et les ambitions vous aviez parlé par exemple de déployer la fibre optique, des accompagnements dans ce sens-là, vous aviez parlé aussi des circulations douces. J'avais des interrogations, je voulais savoir quels étaient les périmètres d'actions règlementaires que vous vouliez mobiliser pour accompagner les collectivités, les entreprises pardon, dans ces démarches là, accélérer, couvrir certaines zones blanches par exemple, quels étaient les leviers que vous vouliez mobiliser, sur des situations où on a des risques technologiques ou des risques d'inondations qui relèvent de la responsabilité de la région, je pense nous les inondations on est très concernés à Juvisy sur la Seine donc je voulais savoir comment vous alliez procéder. J'avais une interrogation sur la fin des véhicules thermiques à l'horizon 2035 et est-ce que vous aviez envisagé l'impact que ça pourrait avoir autour des gares et en particulier la gare de Juvisy parce que nous on s'attend à ce que les habitants du Sud Essonne puissent venir rejoindre la gare de Juvisy, garer leur véhicule pour pouvoir prendre les transports en commun de manière beaucoup plus importante puisqu'ils ne pourront pas accéder à des zones à faibles émissions avec leur véhicule thermique, donc ça c'est une inquiétude que nous avons. Sur la préservation des zones pavillonnaires et du patrimoine culturel on va forcément être tout à fait d'accord mais c'est malheureusement ce qu'on n'observe plus sur notre territoire. Voilà, c'était à peu près les questions que je voulais poser, rappeler aussi que c'est une réelle inquiétude l'augmentation de la population sur Juvisy. Elle peut évoluer sur les autres villes dans une marge qui est de plus ou moins 1 000 habitants. Nous ce qu'on vise c'est pas une évolution de plus ou moins 1 000 habitants sur 10 ou 15 ans mais on est sur une augmentation avec une tangente qui est constante, donc une augmentation constante et qu'on ne voit pas stabilisée. A rappeler que la ville de Juvisy est la ville la plus dense de l'Essonne. Sur les projections d'habitants qu'on pourrait accueillir sur le territoire, je voulais savoir comment vous imaginiez l'attractivité qui se crée aujourd'hui dans l'autre agglomération Paris-Saclay sur l'installation des habitants sur notre territoire puisqu'on pense qu'il y aura un centre de gravité qui sera très très fort au niveau de Paris-Saclay, que ce soit au niveau de l'enseignement supérieur, que pour les entreprises, pour la recherche et malheureusement aussi

pour le nouvel hôpital Paris-Saclay. Donc ces projections qui ont été faites, j'imagine, avant 2014, puisque ça partait de 2015 à 2035 une évolution de 189 000 habitants. Est-ce que l'accélération qui se passe sur le Sud Essonne aura un impact ? Et si oui, dans quel sens ? Merci.

**Madame le Maire :** Merci Madame Kechelal. Juste quelques précisions pour faciliter un peu le débat, les inondations ce n'est pas la région c'est la Métropole. D'autre part, je viens de donner des chiffres, la population est passée de 16 312 habitants en 2014 à 17 777 habitants. Je n'ai pas compté les habitants, ce sont des chiffres INSEE et donc des chiffres officiels. Par ailleurs, j'ajoute que sur les demandes de logement à l'échelle du territoire on comptabilise 44 683 demandes actives de logement social pour 1 687 ménages qui sont dits prioritaires. C'étaient les précisions que je voulais vous apporter puisque je savais qu'on en parlerait aujourd'hui. Sur la question des espaces verts, sauf s'il y a de nouvelles constructions dans le parc de la Mairie ou dans le parc de l'Observatoire ou dans le parc Debussy Champagne ou dans le square Seine ou dans le square Barbusse ou dans le square Mendès France ou dans le square Cheveaux, je ne vois aucun parc qui a été densifié depuis 2014, ils ont plutôt été préservés d'ailleurs, c'est plutôt très clair dans notre PLU puisque tout est parfaitement transparent, toutes les zones vertes et tous les parcs sont préservés et sont même d'ailleurs rendus inconstructibles. Après, sur la question des transports et sur ce qui va se passer dans le parc de la Maire c'est un autre sujet que je ne souhaite pas qu'on aborde ici puisque Camille n'est pas venu pour parler du tramway T7. Ne vous en faites pas, on aura d'autres occasions d'en parler. Quant à la manière dont on présentera tout ça aux habitants, bien évidemment, comme je l'ai fait pour leur présenter les modifications du plan local d'urbanisme, nous avons organisé une réunion publique pour les présenter à l'espace Jean Lurçat. De mémoire, Monsieur Costes était là et il avait porté la parole de son groupe, je crois que Madame Gauthier vous étiez là, je ne sais plus, il me semble que vous étiez. Et d'ailleurs c'était un débat qui était plutôt de bonne tenue puisque chacun avait travaillé ses dossiers et il me semble que chacun s'était accordé sur le fait qu'on ait pu faire évoluer un certain nombre de règles et sanctuariser justement ces espaces verts. Pour le reste Camille je te propose qu'on le fasse à deux voix, je vais te laisser répondre à un certain nombre de questions et je compléterais si tu as besoin bien sûr.

**Monsieur Vielhescaze :** Oui, alors quelques éléments. Déjà reprendre, parce que vous avez repris mes propos sur les une ou deux personnes sur dix qui évidemment ne sont pas une statistique, simplement je le dis précisément parce qu'on porte toutes et tous, quand on est élu municipal, territorial l'enjeu de connecter les gens à l'institution et à nos politiques publiques, d'amener les gens aussi à comprendre comment est-ce que nous portons les choses et dans quelle démarche nous le faisons et que donc précisément j'indiquais dans le passage sur la concertation pour dire qu'on avait nous cet enjeu-là de montrer ce que signifiait le Grand-Orly Seine Bièvre dans le quotidien des gens. Alors très souvent ils en font l'amère expérience quand il s'agit de réparer un pneu parce qu'on s'est pris un nid de poule et bien on comprend assez rapidement que ce ne sont pas les services de la ville, ce sont les services du territoire, parfois ceux du département aussi mais sinon on ne mesure pas forcément ce qu'incarne le Grand-Orly Seine Bièvre. Et donc je le disais précisément dans l'optique où nous devons aller raconter que le cadre de vie dans lequel évoluent les gens il est précisément construit avec les communes par le Grand-Orly Seine Bièvre et que c'est une occasion d'aller raconter ça et qu'on veut pas le faire simplement en disant grande réunion publique sur le PLUI par le GOSB, je sais pas qui peut être intéressé par un intitulé pareil c'est ça que je voulais dire en quelques sortes. C'est d'appeler les gens à se rendre compte que ça va bien au-delà de quelques lettres du PLUI, c'est directement leur cadre de vie qui est concerné. Donc on est raccord en réalité là-dessus. Le million d'habitants, oui d'ici 15, 20 ans c'est une projection qui peut interroger, interpeller, qui est en réalité une dynamique assez logique de la métropole parisienne mais qui nous posera quelques questions. Et du coup ça m'amène sur le chiffre des 52 000 demandeurs de logements, Lamia a des informations plus fiables que les miennes parce qu'elle est en charge de la conférence intercommunale du logement, mais en tout cas ça montre bien un l'enjeu qu'il y a de produire du logement et deux l'enjeu qu'il y a pour nous de bien rester en maîtrise de tout cela à 24.

Je le redis, et ça avait été mon échange avec le préfet d'alors, je n'ai pas encore eu la chance de pouvoir l'évoquer avec la nouvelle préfète, mais on a enfin reçu les documents de l'Etat deux après qu'on les ait attendus qui nous donnent un peu la vision qu'a l'Etat sur notre territoire. Notre demande c'est que, l'Etat qui va s'occuper de nous poser ce qu'on appelle la TOL, c'est-à-dire la territorialisation des objectifs de logements, que l'Etat nous le fasse à l'échelle des 24 communes, qu'il nous laisse régler entre les 24 communes la manière de les répartir. Parce que si l'Etat vient en nous expliquant comment est-ce qu'il faut le répartir par commune, nous n'aurons plus aucune marge de manœuvre et qu'il est totalement légitime qu'on puisse se poser la question, je le dis dans un territoire qui d'une part n'a pas forcément dans l'histoire fait le choix pour les 24 communes d'être ensemble, ça a été quelque part un peu imposé, que quand je suis assis à côté de mes collègues de Viry-Chatillon j'ai pas l'impression qu'on vive dans le même bassin de vie, qu'il est légitime de se dire quand on est à Valentigney ou à Villeneuve-Saint-Georges qu'on se serait bien tournés de l'autre côté plutôt que d'avoir la Seine et d'être associés aux 22 communes de l'autre côté de la Seine, que quand on est une petite ville comme Paray-Vieille-Poste on ne considère pas avoir exactement les mêmes enjeux qu'une grosse ville comme Ivry ou comme Vitry-sur-Seine. Donc pour toutes ces raisons-là il est normal qu'on se dise ce n'est pas à l'Etat de venir tout nous imposer localement et donnons-nous l'intelligence, la confiance et la responsabilité collective de poser ces questions entre nous. Donc ça c'est un enjeu que je porterai de nouveau auprès de la préfète qui je crois à ce stade a plutôt été entendu par l'Etat mais qui nous amènera derrière à voir comment chaque ville s'empare de ce sujet-là bien évidemment mais en le décidant entre nous. Donc les chiffres que vous évoquez sont d'ailleurs des chiffres, par exemple les 6 000, qui peuvent être posés en fait à travers des documents comme ce qu'on appelle le PMHH, le plan métropolitain d'habitat et de l'hébergement, et donc en l'occurrence qui sont posés par d'autres acteurs que par nous-mêmes. Sur la concertation je n'y reviens pas, je l'ai évoqué. Il y a un certain nombre de sujets que vous évoquez qui en réalité, en tant que tels, sont des politiques publiques qui peuvent être portées par le territoire ou par les communes et qui n'ont pas vocation à être évoqués spécifiquement par le PLUI. Tout n'est pas dans tout et donc le PLUI est vraiment un contenant, il ne s'occupe pas forcément des contenus, il va être le cadre dans lequel un certain nombre de politiques publiques vont trouver à se traduire. Je donne un exemple, quand on réserve des emplacements pour des équipements et bien ça veut pas dire que le PLUI résout la problématique culturelle ou la problématique sportive, par contre il réserve des emplacements dédiés pour construire demain un équipement. Je prends un exemple très simple mais du coup voilà. Sur la fibre optique, par exemple, ce n'est pas le PLUI qui gère les choses, il va le faire de manière réglementaire sur le positionnement et sur le passage des choses, il ne va pas le faire en termes de politiques publiques, de dessertes du territoire et de développement du territoire par la fibre optique. Par contre quand vous évoquez par exemple les véhicules thermiques, ça rejoint le propos introductif que j'avais sur notre capacité à nous projeter en réalité dans 15, 20 ans. Il y a des problématiques très concrètes qui se posent aujourd'hui, vous évoquez la ZFE, c'est effectivement un enjeu et y compris un enjeu social mais quand on évoque la question de l'évolution des pôles de gare comme lieu de rabattement pour les populations et donc de la capacité que l'on a d'absorber l'arrivée de voitures, je suis en pleine construction de gare, ça fait quelques années déjà et on en a encore pour quelques années de la gare du Grand-Paris à Cachan, et bien on s'interroge nous sur le nombre d'arceaux et d'emplacements vélos qu'il faut mettre en place à cet endroit-là et que peut-être il y a 5 ans on se disait que c'était bien d'en mettre 50 et qu'une réalité aujourd'hui on se pose la question d'en mettre 150 à 200 et que probablement dans 5 ans on se posera la question d'en mettre 300 ou 400. Et donc on doit intégrer, vous avez raison, la réalité de l'évolution des pratiques et des mobilités en l'occurrence sur certains secteurs comme ceux de la gare. Enfin, sur la préservation des espaces verts et du tissu pavillonnaire, je voudrai dire encore une fois que c'est un enjeu qui est très largement partagé par les 24 maires, y compris parce que c'est un enjeu d'identité pour nos villes. Moi j'insiste bien sur le terme de préservation parce que je considère que ça n'interdit pas parfois, y compris parce que les patrimoines pavillonnaires sont dégradés mais aussi parce qu'on a des projets qui peuvent intégrer à un moment donné des tissus pavillonnaires de pouvoir faire muter ces tissus. Donc je parle bien de préservation parce que ça ne doit pas interdire le fait qu'il y ait des évolutions,

mais pour autant on partage l'idée qu'il faut être en maîtrise là-dessus et c'est vrai aussi sur les espaces verts et je vais juste vous donner deux chiffres pour Juvisy puisque vous évoquez 94% d'urbanisation. On a les chiffres de l'institut Paris Région qui sont plutôt autour de 87% mais surtout une donnée statistique, basique, je ne suis pas là pour servir les uns ou les autres, mais sur l'institut Paris Région, entre 2011 et 2021 sur la consommation d'espaces naturels à Juvisy c'est zéro, aucun. Je le donne parce que ce n'est pas anodin quand on fait le choix de préserver des espaces de cette nature et je le dirai de la même manière dans les 24 villes. C'est un choix qui a été fait. Simplement donnons-nous la réalité des chiffres puisque j'ai été interrogé sur deux interventions sur beaucoup de chiffres, et bien ce sont les chiffres de l'institut Paris Région en la matière.

**Madame le Maire :** Merci Camille. Alors attendez Madame Kechelal, je vais d'abord à Madame Ghautier, Monsieur Plas vous avez peut-être vous aussi une intervention. Allez-y !

**Madame Gauthier :** Oui, alors moi je voulais intervenir, ça sera assez bref parce que beaucoup de choses ont déjà été dites et que je ne vais pas revenir sur la qualité du travail et sur le fait qu'on ne peut que être d'accord avec les ambitions qui sont affichées dans ce document. Simplement, je voudrai revenir aussi quand même sur le fait que c'est un document technique, que ce sont des problèmes qui sont des problèmes qui mettent en jeu un certain nombre d'entités avec lesquelles nous ne sommes pas vraiment très familier et que moi j'admets absolument qu'en 5 jours je n'ai pas pu intégrer ce dossier d'une façon qui me permette de le maîtriser véritablement. Alors, je vais poser quelques questions mais j'aurais souhaité que la démarche nous permette de prendre davantage de temps. Sur la démarche aussi je reviens aussi sur l'approche participative sur laquelle vous insistez pour regretter que dans le calendrier que vous proposez, finalement la véritable concertation avec la population n'apparaît pas vraiment. Ici nous sommes un conseil municipal, nous représentons la population mais nous ne sommes que des représentants, nous n'avons pas eu le temps d'étudier ce dossier qui est passionnant mais qui nécessiterait effectivement une étude très approfondie et voilà je trouve un petit peu regrettable que le mot concertation dans votre calendrier n'apparaisse qu'à partir de 2024, c'est-à-dire que la population n'est pas associée, la population dans son ensemble n'est pas associée en 2022 etc. en 2023. Nous nous croyons vraiment dans l'intelligence collective, lors de la dernière campagne municipale nous avons fait des ateliers sur « Comment rêvez-vous votre ville ? » et ça a été passionnant de faire des réunions par quartier et de découvrir que les habitants avaient des idées et des idées souvent ingénieuses sur le quartier qu'ils habitaient. Par exemple, dans ce projet-là, est-ce que, je pense que oui mais moi je vous le dis je n'ai pas eu le temps d'assimiler l'ensemble du dossier, je le dis en toute modestie, est-ce qu'il va y avoir une réflexion sur la façon de relier les trois quartiers de Juvisy, le quartier Seine, le quartier Centre et le quartier du Plateau ? Parce qu'on continue à vivre de façons différentes et à ne pas se parler et à ne pas se rencontrer d'un quartier à l'autre. Nous, nous avons envisagé une navette gratuite pour relier ces quartiers. Voilà, c'est une vraie question très locale mais qui pourrait changer la vie d'un certain nombre de personnes. Voilà ça c'était sur la démarche et sur les suggestions. Autre question, deuxième enjeu, évidemment vu le réchauffement climatique, il faut anticiper sur l'avenir autant que faire se peut. Faciliter et renforcer les mobilités, comment vous articulez cette réflexion avec les politiques qui régissent la SNCF et la RATP. Nous avons une gare moderne aujourd'hui mais des services à l'intérieur qui sont extrêmement dégradés sur les lignes C et les lignes D qui ont subi des plans d'austérité importants, qui connaissent une crise de recrutement tellement les conditions salariales sont mauvaises ce qui veut dire que moi ce dossier m'a paru ambitieux et très alléchant mais la réalité des services aujourd'hui publics ou qui demeurent en partie publics sur la ville de Juvisy ne correspond pas aux ambitions de ce dossier. Donc, comment ça s'articule ces politiques-là et ce que vous vous pouvez éventuellement faire par rapport à ça ? D'autre part, vous insistez sur une ville des proximités, complètement d'accord évidemment, mais là aussi au niveau des services vous parlez de théâtre, des politiques culturelles, là-dessus on est encore assez bien servis je trouve, mais politiques de la santé etc. Comment les besoins locaux vont-ils pouvoir s'articuler avec une politique au niveau des ministères, au niveau gouvernemental, au niveau général qui est une

politique de désinvestissement des services publics. Bon c'est peut-être une question générale mais ça me paraît important. Et enfin, là c'est plus local, vous avez parlé du quartier Pasteur et vous avez une brèche dans laquelle je m'engouffre évidemment : le devenir du site hospitalier. Est-ce qu'il va y avoir des discussions avec Korian ? Est-ce que Korian va être soumis à un certain nombre d'obligations par rapport au parc de la mairie ? Puisqu'en fait ils ont racheté les bâtiments qui se situent à l'intérieur du parc qui est quelque chose qui est un enjeu extrêmement important pour les habitants de la ville de Juvisy. Je crois que j'avais encore plein de choses à dire mais je pense que je vais m'arrêter là.

**Monsieur Plas :** En fait moi je vais pas rajouter beaucoup de choses si ce n'est que on est là dans une problématique qui est souvent soulevée, c'est-à-dire celle de la place de la commune dans un établissement aussi important. Donc tout à l'heure Lamia a parlé encore de souveraineté des communes et donc ce que je voulais savoir quelle place avait la commune au sein de l'EPT et comment un citoyen qui habite au sein de l'une des 24 communes a encore le moyen de contrôler, de comprendre ce qu'il se passe et d'intervenir dans la politique de cette usine à gaz qui est dénoncée par beaucoup et quelle que soit la couleur politique. Donc comment pouvons-nous vivre avec un ensemble aussi important et quelle que soit la couleur politique parce que je pense que toutes les idées peuvent être intéressantes et portées mais comment vous sentez-vous vous proches du citoyen, comment l'écoutez-vous, pensez-vous que sera avec simplement des panneaux et des visites le long de la Seine ou de l'Orge que vous allez faire comprendre au citoyen quel est l'intérêt de travailler à 24 communes et comment ce citoyen peut se situer dans cette structure-là. Voilà, merci.

**Madame le Maire :** Merci. C'est une question, je crois, qu'on se pose collectivement. Je ne sais pas si on aura la réponse aujourd'hui mais c'est une question qu'on partage et une préoccupation qui est partagée par l'ensemble des élus qui siègent, qu'ils soient Maires ou Conseillers Municipaux, l'ensemble de l'assemblée territoriale je crois qu'il n'y a pas un élu qui ne se pose pas cette question. Humblement je ne sais pas si on a trouvé des réponses et on en n'a pas trouvé puisque visiblement l'EPT n'est pas complètement incarné ou en tout cas n'existe pas matériellement pour les habitants si ça n'est par la gestion du quotidien à savoir les déchets, la voirie, les réponses qu'on peut leur apporter au quotidien. Quant à la manière dont on fait participer les habitants et la manière dont on peut interroger toutes ces questions avec les habitants, je crois qu'il faut être très humble et effectivement tu as raison de poser la question. Je pense que c'est une question qu'il faudra qu'on se pose dans l'élaboration de ce PLUI et la manière dont on peut effectivement faire participer les habitants. Sur les autres questions, et là aussi on va le faire à deux voies, je vais parler du site de l'hôpital parce qu'on est évidemment directement concernés. Juste pour recontextualiser pour que et Camille et Sébastien aient bien tout en tête, l'hôpital de Juvisy qui était promis à la fermeture et le groupe hospitalier Nord Essonne a trouvé un accord avec le groupe Korian qui va reconstruire les deux bâtiments qui sont sur cette parcelle là et va reconstruire en gros ce que nous on a appelé une cité de santé et va louer des mètres carrés pour maintenir les urgences de l'hôpital de Juvisy. Voilà, de manière pragmatique. Pas pour faire un hôpital mais pour maintenir les urgences de l'hôpital de Juvisy mais je crois que chacun d'entre nous regrette le fait que l'hôpital ait disparu, au-delà de Juvisy je pense qu'il n'y a pas un habitant du Nord Essonne qui ne le regrette pas. En tout état de cause, aujourd'hui, l'inscrire et en tout cas avoir une attention particulière dans l'élaboration de ce PLUI et sur la manière dont peut muter ce site-là, de toute façon il est sanctuariser pour ce projet désormais et pour le maintien des urgences de Juvisy, quant aux autres parcelles qui appartiennent à la ville effectivement et là je souscris et ça fait partie des points de vigilance que nous on met dans notre contribution à l'élaboration à ce PLUI et à ce PADD, une attention particulière sur les parcelles attenantes à l'hôpital pour que celles-ci ne soient pas dédiées à autre chose qu'à une offre de soins. Voilà, je vais essayer d'être le plus claire possible en n'ayant aucune boule de cristal aujourd'hui et en n'ayant aucun projet caché comme on a pu nous l'objecter, aujourd'hui effectivement il y a une attention particulière qui doit être portée et on le portera ainsi à l'EPT. Moi je souscris aussi à la question des mobilités, c'est-à-dire qu'aujourd'hui apporter des voyageurs supplémentaires et je crois

qu'on est plusieurs et on en discutait encore tout à l'heure avec Virginie, apporter des voyageurs ou des personnes supplémentaires qui viendraient aujourd'hui emprunter le RER C, le RER D dans l'état actuel de ces deux lignes de RER semble être un peu délirant, voilà, avec des mots choisis. Effectivement la question du développement des transports ne peut pas être un tabou, pour autant la manière dont ils fonctionnent aujourd'hui et la manière dont ils servent les habitants posent question et nous pose à nous une double question qui est à la fois la question de leur fonctionnement mais aussi la question dont nous on peut accueillir ces flux de voyageurs importants dans une ville qui, excusez-moi de le dire comme ça, n'est pas calibrée parce qu'on reste une ville de 17 000 habitants. Evidemment, cette attention-là on la portera et on la portera à la fois au moment du PADD et moi j'aurais une expression très claire sur ce sujet parce que comme il n'y a pas de tabou sur les questions d'urbanisme, il n'y a pas non plus de tabou sur cette question des transports et qu'on peut ici collectivement convenir du fait, qu'on soit d'accord ou pas sur le prolongement du tramway T7, qu'il pose des questions à la ville de Juvisy qui reste aujourd'hui, contrairement aux fantasmes populaires, une ville de 17 000 habitants et pas une ville de 100 000 habitants avec aujourd'hui des questions en termes de gestion, en termes d'appréciation de cette ville et à la fin effectivement de fonctionnement des services publics qui doivent être calibrés pour une ville qui accueillera un tramway, une gare avec un RER C, un RER D qui doit nécessairement fonctionner avec deux gares routières principales qui sont des gares routières extrêmement importantes. Avec une question supplémentaire qui est celle aussi du franchissement de la Seine. Donc toutes ses remarques-là on les portera de manière apaisée dans le calme parce qu'effectivement il en va de l'avenir de notre ville.

**Monsieur Vielhescaze :** D'abord sur la concertation, je sens que je me suis mal exprimé et qu'en tout cas le calendrier n'est pas clair. La concertation a vocation, je ne parle pas des étapes réglementaires parce que dans toute élaboration de document d'urbanisme vous avez des phases d'enquêtes publiques, vous savez c'est les registres qu'on met en mairie, donc je ne vous parle pas de ça. Je vous parle de concertation au sens large, c'est-à-dire la capacité avec laquelle chaque commune et l'ensemble du territoire se mettent de pouvoir aller vers les habitants sous une forme ou sous une autre. J'ai évoqué le fait que dès la proposition faite à l'échelle du territoire d'avoir du temps dédié à des thématiques dédiées, Lamia s'est proposée d'accueillir à Juvisy, et on le fera au bon moment et dans le bon format, tout un temps d'échanges autour de la question du logement et de l'habitat, et bien c'est ce qui peut être porté dans chacune des 24 communes et ça peut l'être dans d'autres formes. Evidemment que les expositions ne répondent pas à tout, évidemment que les réunions publiques n'attirent que celles et ceux qui sont spécialistes de la prise de parole en public et qui sont généralement des personnes averties sur le sujet, évidemment qu'un stand dans une fête populaire évidemment que les gens ne viennent pas pour parler du PLUI mais pour l'aspect populaire de la fête. Donc évidemment qu'il n'y a jamais de réponse, je réponds à votre voisin par la même occasion, il n'y a jamais de réponse satisfaisante sur le sujet. Notre objectif il est précisément d'aller chercher quand on le peut, d'aller chercher différemment les gens et de le faire. Je vais vous donner un exemple, on va travailler par exemple sur la question du développement économique, on s'est dit on va aller au parc Icade de Rungis, il y a quand même 17 000 personnes qui travaillent sur le site et on va aller installer au moment du midi des food truck, en plein cœur du parc, on va aller installer des stands et on va aller à la rencontre des 17 000 employés. Alors, on va pas faire les 17 000, les 17 000 ont certainement mieux à faire que de venir nous parler, mais on essaie de trouver des formats qui soient un peu variés pour précisément intéresser sur ce sujet-là parce que je veux bien qu'on se donne tous là aussi l'ambition et heureusement que ça nous guide au quotidien d'aller chercher les gens pour les intéresser à la chose publique mais la réalité c'est que la plupart des gens ne sont pas intéressés par ces sujets, c'est un combat de tous les jours. Et quand je vous dis ça je peux vous dire, et je ne vais pas vous raconter ma vie à Cachan, mais je suis le premier adjoint en charge de la démocratie locale et que nous menons des concertations extrêmement intensives avec des formats variés et que j'y crois personnellement dans ce que vous avez porté tout à l'heure comme discours. Donc c'est évidemment un combat de tous les jours, maintenant ça ne veut pas dire qu'on y arrive forcément et que sur des sujets pareils les gens prennent la mesure dans le délai qui est le nôtre de ce

que l'on porte. Donc c'est quelque chose qu'on va essayer de faire et sur ce calendrier c'est bien jusqu'à la fin de l'élaboration donc jusqu'à début 2024 de l'élaboration de ce PLUI. Ensuite, nous rentrons dans une deuxième étape qui est celle de l'approbation. Donc 2024, 2025 évidemment que le projet il est terminé, on est dans autre chose. Donc sur 2024, 2025 les gens seront appelés à rentrer plus traditionnellement dans cette phrase d'enquêtes publiques où ils iront consignés des remarques mais sur la base d'un projet qui aura déjà été arrêté. Donc nous avons pour nous l'ambition que la concertation se passe bien jusqu'à 2024. Je ne reviens pas sur relier les trois quartiers, Lamia aurait pu revenir dessus mais vous avez quand même une OAP franchissement inter-quartiers de ce point de vu là qui nous intéresse parce que précisément vous avez porté à travers des enjeux de restructuration d'axes, de liaisons douces et puis encore une fois j'avais pu le visiter donc c'était très parlant, pour quelqu'un qui vient de Cachan on comprend pas vraiment ce que vous vivez au quotidien dans ces modalités inter-quartiers parce que ce sont des coupures où on se pose la question quand on est de l'autre côté de savoir si on est dans la même ville que ceux qui sont en face. Donc je mesure que cette OPA-là est importante pour vous et en réalité elle concerne beaucoup d'autres communes donc on va s'appuyer dessus pour pouvoir y compris en faire une probablement à l'échelle du territoire sur un certain nombre d'enjeux et donc le fait de relier les trois quartiers est évidemment poser avec cette OAP. Sur les autres acteurs comme la SNCF, la RATP ou le désinvestissement des services publics, encore une fois le PLUI ne peut pas répondre à tous, ça répond à beaucoup de choses mais on ne pourra pas résoudre toutes les problématiques qui se posent aux collectivités ou aux politiques publiques de manière générale dans ce PLUI. Par contre, ça n'interdit pas, quand vous évoquez à juste titre la SNCF ou la RATP, de les interpeller, de les associer aussi dans les discussions comme personne publique associée. On vient de voter le RLPI, encore un bel acronyme, le règlement local de publicités intercommunales, avec une très belle ambition sur certains sujets. Et bien ce RLPI on l'a posé et puis derrière imposé à des opérateurs comme Decaux ou comme Clear Channel qui sont les opérateurs de mobiliers urbains avec la publicité qui va derrière. Donc ça nous permet à un moment donné de rentrer dans des débats, quand vous venez contraindre un périmètre d'étude du foncier qui appartient aujourd'hui à la SNCF bah évidemment que vous rentrez de fait dans la discussion et un peu dans le rapport de forces avec ces opérateurs-là. Donc il faudra qu'on le fasse par cet aspect-là. Enfin sur la place des communes dans l'établissement, je suis un élu communal moi aussi donc je peux penser exactement la même chose que vous, je pense avoir dit d'ailleurs qu'on n'avait pas tous fait le choix de se retrouver à 24, on était très bien à 7 ou 8, non pas que je ne souhaitais pas être avec Juvisy mais je pense qu'on mesure parfaitement, collectivement qu'on a créé des choses qui auraient pu avoir du sens si d'aventure déjà il n'y avait pas déjà des départements ou une métropole, s'il y avait de vraies compétences, s'il y avait de vrais moyens et que ce n'est pas toujours le cas. Donc aujourd'hui on fait avec et on se bat, à vrai dire, ensemble pour que ça serve à quelque chose y compris quand l'Etat, la métropole viennent nous piquer nos moyens. Mais, ceci étant dit, sur la place des communes, je le redis, on a la chance à l'échelle du Grand-Orly Seine Bièvre et Michel Leprêtre porte les choses ainsi et Lamia comme Présidente du groupe d'opposition le défend également, c'est l'idée que nous sommes une fédération de commune et que chacune des communes reste en pleine maîtrise de ce qu'elle porte et je l'ai dit tout à l'heure, ça aurait été très facile de se dire et moi j'aurais trouvé ça très drôle personnellement et intellectuellement pour moi de se dire, on va partir d'une page blanche et on va dessiner avec Sébastien un soir exactement les zones, ce qu'on va faire, on va faire un petit règlement pour les 24 communes. Mais ce n'est pas ça la réalité et à vrai dire je me serais pris un mur assez rapidement politique et légitimement d'ailleurs, sur le sujet. Les communes restent en pleine maîtrise, c'est vrai dans l'élaboration qu'on est en train d'évoquer parce que je passe suffisamment de temps y compris en venant ce soir dans les 24 communes pour pas entendre derrière qu'on n'aurait pas une démarche qui respecte les communes, c'est pas ce que vous avez dit mais je le dis parce que sincèrement énormément d'heures, Sébastien encore plus que moi mais lui c'est son boulot, mais moi comme élu je le fais énormément ; on passe suffisamment d'heures pour montrer qu'il est extrêmement important pour nous que les communes soient en pleine maîtrise du sujet y compris dans la compréhension d'un sujet qui est technique, vous avez eu raison de le rappeler, et

puis on le fait avec la certitude que ça ne marchera que comme ça parce que sinon on viendra nous expliquer à juste titre dans les 24 communes qu'on a été élus sur des programmes municipaux avec des ambitions, qu'on a des réalités communales qui sont pas celles de la ville d'à côté et que donc on peut pas venir nous imposer quelque chose qui sortirait de nulle part et qui serait un prétendu dénominateur commun aux 24 communes. Donc on travaille bien dans cette logique là et chacun restera en pleine maîtrise. C'est vrai dans la démarche, je terminerai par-là, et c'est vrai aussi demain. Quand le PLUI sera voté, les communes continueront à pouvoir apporter des modifications communales qui seront votées derrière par l'intercommunalité mais qui seront bien d'abord soumises par les communes sur leur propre territoire communal. Donc la maîtrise, la souveraineté, je ne retiens pas l'expression d'usine à gaz que je peux partager mais comme j'ai l'impression que c'est ma présentation qui vaut un peu usine à gaz je ne vais pas la reprendre exprès.

**Madame le Maire :** Merci Camille. Monsieur Brunier-Coulin je vous laisse peut-être conclure les dernières interventions de manière à ce qu'on puisse raisonnablement ensuite libérer Camille et Sébastien.

**Monsieur Brunier-Coulin :** Je vais essayer d'être aussi pertinent que mes collègues sans trop répéter ce qu'ils ont dit. D'abord petite digression, merci Madame le Maire pour cette disposition de la salle, on voit beaucoup les visages. Merci beaucoup pour votre présentation. Alors c'est vrai qu'à la lecture qui a été courte pour moi, j'ai eu que 5 jours pour le lire, c'est vrai que c'est un catalogue qui réunit beaucoup d'ambitions. Alors c'est bien d'avoir des ambitions, j'ai envie de dire ne nous donnons pas des ambitions qui paraissent un peu irréaliste par moment mais bon c'est bien d'en avoir. Si je peux me permettre, il faudrait prévoir un lexique des acronymes et mots techniques et tout parce que ça c'est vraiment un truc à faire. On passe son temps à essayer de se souvenir ce que voulait dire l'acronyme. De même que, plus important à mes yeux, une base sourcée de ce que vous présentez en termes de chiffres aussi ça serait vraiment très bien, avoir les liens internet, savoir où est-ce qu'on vérifier ce qui est écrit, ce qui est la première chose qu'on regarde quand on lit ce genre de document. Mes collègues, d'ailleurs, vous ont interrogé sur les chiffres. Troisième point, est-ce que le document que vous nous avez présentés on pourra le recevoir ou pas ? Parce qu'il est vachement bien, enfin il y a plein de trucs qu'on n'a pas dans l'autre. Voilà, ça serait vachement bien. Une remarque sur l'EPT12, je voulais pas faire cette remarque parce que vous avez utilisé des mots, vous dites « il faut amener les gens à comprendre », « il faut que les gens comprennent » etc. Moi j'ai envie de vous dire, l'EPT12 c'est vraiment, nous en parle ici donc on est un petit peu au courant, mais les gens savent pas ce que c'est donc j'en envie de dire c'est plutôt à l'EPT12 de descendre vers les gens. Voilà, petite remarque (Monsieur Vielhescaze dit à Monsieur Brunier-Coulin qu'il a compris l'inverse de ce qu'il avait dit). Ah pardon, excusez-moi, j'avais cru comprendre qu'on demandait aux gens de venir vers l'EPT12. Donc la problématique à Juvisy c'est de synthétiser tout ce qui a été dit, c'est que Juvisy c'est une toute petite ville avec la septième ou la huitième gare de France sur son territoire. Alors, je vais prendre la perche puisque vous me l'avez donné à deux reprises, vous avez parlé de l'atterrissage du T7 alors je me permets de préciser que le T7 il roule il n'atterrit pas, enfin j'espère qu'il roulera un jour, en tout cas moi je suis content de voir que les travaux ont commencé. Tout ça pour dire, je rebondis sur la remarque de Madame Kechelal, que Juvisy est très bien placée pour constater la dégradation grave du service public de la SNCF, à titre personnel je la pratique depuis 1993 et je suis le premier témoin des dysfonctionnements de la SNCF. Juvisy est une ville de transports, toute petite mais centrale dans le territoire EPT12 et au niveau des transports puisqu'on est traversés par la national 7, on a deux RER comme ça a été rappelé, bientôt le tramway, même si on est pas tous d'accord mais bon quand même, il y a un aéroport à moins de quatre kilomètres, une autoroute. Donc la question des transports est, pour nous ici à Juvisy, primordiale et essentielle et elle date pas d'aujourd'hui, elle date d'un certain nombre d'années donc moi ma question c'est : quelle est la position de l'EPT12 sur la défense de tous ces transports qui préexistaient et qui malheureusement se dégradent ? En particulier, l'utilisation de la voiture thermique qui va devenir quasiment interdite pour les essonniens pour monter à Paris par exemple, si en face il n'y a pas une

politique des transports publics agressive, quand je dis agressive c'est-à-dire de qualité, pas chère, accessible à tous puisque, je rappelle ici que vous êtes sur un territoire que vous connaissez sûrement mais où les gens travaillent à Paris, ils prennent les transports tous les jours, ils prennent leur voiture pour aller bosser. Je rappelle que la circulation des banlieusards en Ile-de-France, la richesse de l'Ile-de-France c'est quand même les banlieusards, il faut quand même pas l'oublier c'est eux qui bossent, c'est 5 millions de personnes par jour, c'est 5 millions de tickets de métro par jour de gens qui se déplacent. Donc voilà, Juvisy ville de transports, ville petite mais qui a ces grosses problématiques et pour lesquelles on attend des réponses bien évidemment, et on souhaite le soutien de l'EPT12 pour répondre à toutes ces questions et surtout à cette dégradation, je crois que tout le monde ici est d'accord, cette dégradation des services publics qui est vraiment lamentable. J'en profite pour dire qu'il y a quelque chose qui est vraiment flagrant sur tous vos schémas, qui sont très beau, c'est qu'il y a un cours d'eau qui traverse le territoire, pas des moindres, la Seine qui est la voie la plus navigable de France et qui est pour moi la grande oubliée. Alors je dis pas que vous en parlez pas, attention, mais qui est quand même la grande oubliée de ce territoire. On pourrait en faire des choses énormes pour le développement des transports si je reviens sur cette question-là avec la Seine et malheureusement il n'y a rien qui existe. Pour être cycliste, moi je vais travailler à Paris à titre personnel, je travaille à Paris en vélo tous les jours, je prends la Seine il n'y a rien, il n'y a rien du tout, on nous parle de pistes cyclables, il n'y a strictement rien. Vraiment pour moi c'est la grande oubliée. Et enfin, est-ce que, je finis mon intervention peut-être sur un truc qui a pas été abordé, j'ai essayé de faire un peu original, est-ce que vous avez des outils d'évaluation de toutes ces belles ambitions pour notre territoire, que je partage ? Alors en anglais on dirait un truc de scoring ou de rating ou du monitoring pour faire un mot, qui permettrait d'évaluer si vous voulez la qualité réaliste de ce que vous nous proposez ou la qualité. Est-ce qu'on a des outils d'évaluation pour qu'à l'avenir on puisse avoir des projets peut-être beaucoup plus réalistes et qu'on puisse passer du temps sur des trucs où vraiment la concrétisation de la chose est beaucoup plus évidente, voilà. Merci beaucoup.

**Madame le Maire :** Merci. Camille je te laisse répondre et puis peut-être dans la conclusion je répondrai peut-être en complément aux réponses de Camille.

**Monsieur Vielhescaze :** Ca va être très rapide, parce qu'en réalité beaucoup de choses que vous avez évoquées sont des sujets sur lesquels j'ai déjà pu répondre, l'éloignement du territoire en était un exemple. Je le réaffirme ici, c'est au territoire d'aller démontrer la pertinence de ce qu'il porte et de son existence et aujourd'hui voilà. Mais je dis précisément que la plupart des gens ne voit pas à quoi sert aujourd'hui le territoire sauf quand ça va pas parce que quand ça va pas on s'en rend compte sur les déchets, quand ça va pas on s'en rend compte parce que la voirie qui n'a pas été retravaillée et qu'il y a des nids de poule pour prendre un exemple. Donc voilà, on le sait plus par cet aspect-là alors que le PLUI est un outil central, majeur dans la vie des habitants et donc on a un enjeu nous à pouvoir le faire connaître ainsi. Sur juste quelques éléments, un la Seine, oui je l'ai évoqué tout à l'heure comme étant précisément un segment qui peut constituer un dénominateur géographique commun entre plusieurs villes et c'est vrai du point de vu des mobilités fluviales que vous évoquez ou des mobilités douces aux abords mêmes de la Seine, c'est vrai sur les grands paysages, c'est sur les nuisances et le risques naturels que cela suggère. Donc il y a beaucoup de sujets qui doivent être visités à l'aune de ce segment et c'est pour ça qu'on aura une OAP sectorielle autour de la Seine qui précisément posera la question d'un cadre un peu plus précis sur ce secteur-là dans le PLUI. Les critères d'évaluation, déjà on est appelé à établir une forme de bilan tous les 6 ans de notre PLUI et nous allons mettre en place un certain nombre d'outils de suivi, d'évaluation, d'indicateurs précisément pour pouvoir, alors notamment sur les objectifs chiffrés que vous avez par ailleurs évoqués tout à l'heure, pour pouvoir avoir une visibilité dans le temps et un suivi dans le temps de notre PLUI d'un point de vue plus statistique. Et enfin dire quand même que nous sommes, j'aurais pu l'évoquer tout à l'heure mais, soumis à une évaluation environnementale forte sur le sujet du PLUI et que de fait nous intégrons aussi ces enjeux-là fortement dès l'élaboration des choses puisque l'Etat nous y soumet à cette évaluation environnementale à travers ce document.

Donc disons qu'il y a déjà une approche qui est une approche d'évaluation en continu de la démarche d'élaboration de ce PLUI.

Madame le Maire passe la parole à Madame Kechelal.

**Madame Kechelal :** Alors moi j'entends depuis plusieurs années que les villes n'ont pas fait le choix d'intégrer l'EPT12, ça a évolué de Portes de l'Essonne à EPT12, ça je le conçois et moi ce qui m'ennuie c'est qu'à chaque fois on dit que les citoyens rencontrent l'ETP12 à l'occasion d'une problématique. Je fais partie des nombreux citoyens qui rencontrent l'ETP12 à l'occasion d'une simple demande comme par exemple les composteurs, on en n'a pas parlé alors que c'est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'obligation de mettre des composteurs collectifs, je parlerais aussi des équipements collectifs culturels. Et je pense qu'il faut aussi, moi non plus je ne suis pas d'accord pour que la décision ne soit pas revenue aux citoyens d'intégrer ou pas l'EPT12 ou à l'époque les Portes de l'Essonne, mais je pense que cet « aggro bashing » pèse un petit peu sur les agents qui n'ont pas eux fait le choix d'intégrer l'agglomération et rappeler aussi que les services qu'ils rendent sont aussi très utiles à la population même si la population ne les perçoit pas régulièrement. Sur les déchets, je fais partie des citoyens qui sont très satisfaits du service qui est rendu même si j'aurais préféré qu'il soit un peu plus en consultation avec la population, un peu plus discuté etc. Donc voilà, moi je suis un petit peu embêtée parce que souvent on dit que c'est à l'occasion d'évènements où ce ça passe mal mais parfois c'est à l'occasion de contacts avec les agents qui se passent très très bien où les demandes sont très très bien remplies, très bien renseignées et ça il faut quand même le dire parce que ça peut peut-être ouvrir la porte à une consultation avec les agents, avec la population sur l'évolution de ces plans locaux d'urbanisme. Merci.

**Madame le Maire :** Merci Madame Kechelal. Je crois que personne et aucun des 24 maires ne pose la question comme ça. La question elle se pose pas en disant les agents ils n'ont pas voulu rentrer, ils ont voulu rentrer, on fait de « l'aggro bashing » ou je ne sais pas quoi, c'est pas le sujet. Le sujet par exemple pour nous, Nord Essonne, il est très simple, il est très pragmatique. On a un Préfet en Essonne, on travaille avec lui au quotidien pour un certain nombre de sujets et puis pour tous les autres on travaille avec la Préfète du Val-de-Marne que moi personnellement je ne connais pas. La question qui est posée aux 24 communes quand on n'a pas fait le choix d'être ensemble, elle pose pas que des questions de savoir, alors Sébastien vous le prenez pas pour vous c'est pas le sujet de savoir si les agents sont d'accord ou pas, c'est sur la manière dont on travaille sur des sujets du quotidien, sur des sujets qui sont importants et des sujets institutionnels, comment nous ville de l'Essonne on arrive à faire le grand écart entre la préfecture de l'Essonne, la préfecture du Val-de-Marne, comment on fait pour se reconnaître dans un territoire qui, comme l'a rappelé Camille, n'est pas notre bassin de vie . C'est toutes ces questions-là qui sont posées quand on s'interroge sur la manière dont on peut concevoir ces établissements publics territoriaux. Mais ce n'est pas le débat de ce soir. Je voudrai clore ce débat en faisant une proposition. Le Président du l'établissement public territorial nous demande évidemment à chacune des communes de porter une contribution. Vous regrettez qu'on n'ait que 5 jours, bon je comprends, très bien, toutefois nous aussi parfois on est convoqués de manière hâtive et on doit travailler, je comprends ce sont des documents techniques. Ce que je vous propose c'est que, évidemment on vous enverra les documents, si vous le souhaitez c'est que vous pouvez m'envoyer votre contribution tout simplement, mais je vous donne un délai parce que j'ai aussi un délai à respecter à la fois vis-à-vis de Camille, de Sébastien qui est quand même chargé de collecter toutes ces contributions et aussi vis-à-vis du Président. Ce que je vous propose et si vous êtes d'accord c'est que vous nous adressiez votre contribution d'ici mercredi prochain, ça laisse quand même une grosse semaine, une contribution que vous pouvez nourrir avec les débats qu'on a eu ce soir et je m'engage à transmettre votre contribution au Président d'établissement public territorial en plus de notre contribution qu'évidemment je vous ferai passer. Ce que je propose c'est que j'envoie la proposition de chacun des groupes de notre Conseil Municipal au Président de l'établissement public territorial. Je pense que c'est une manière assez juste de faire les choses et par

contre je vous demande de respecter le délai qui est celui de nous envoyer ça, alors vous n'avez pas besoin de raconter votre vie Monsieur Brunier-Coulin, vous pouvez juste me mettre les items, non mais c'est pour plaisanter ce que je veux dire par-là c'est qu'il ne faut pas que ça prenne trop de votre temps. Je ferai la contribution de la majorité municipale et j'ajouterai vos contributions que je m'engage aussi à porter auprès du Président de manière à ce que chacun de nous ait pu s'exprimer et faire état de ses préoccupations qui globalement sont des préoccupations assez communes. Je vous remercie pour la tenue de ce débat, je remercie vraiment sincèrement Sébastien et Camille qui nous ont permis d'avoir un débat apaisé pour cette séance extraordinaire du Conseil Municipal et puis j'attends vos contributions pour mercredi prochain et puis on se revoit jeudi pour un Conseil Municipal ordinaire. Je vous souhaite une très bonne soirée et puis une bonne fin de semaine.

Le Maire



Lamia BENSARSA